

Promenade des vallons de la Bièvre

Coulée verte du sud parisien

Plan de gestion 2014-2017

synthèse

[SOMMAIRE]

PRÉAMBULE _____	5
INTRODUCTION _____	10
LA CONDUITE GÉNÉRALE DU PROJET _____	13
LE DIAGNOSTIC _____	18
1) Les documents et études antérieurs au plan de gestion _____	18
2) Les données historiques _____	19
3) Le grands documents de cadrage _____	26
3.1) Les objectifs originels du projet de la Coulée verte du sud parisien _____	26
3.2) Le Schéma des Espaces Naturels Sensibles _____	27
3.3) Le Schéma départemental des parcours buissonniers et le Plan départemental des itinéraires de promenades et randonnées (PDIPR) _____	28
3.4) Le plan départemental de développement des circulations douces _____	28
3.5) Etude des continuités écologiques des Hauts-de-Seine _____	30
4) Le contexte géographique _____	32
5) La situation foncière _____	37
6) Le diagnostic horticole _____	38
6.1) Les codes qualité d'entretien _____	38
6.2) De Malakoff à Châtillon, une coulée verte urbaine _____	39
6.3) De Bagneux à Antony, une coulée verte de plus en plus champêtre _____	40
7) Le diagnostic écologique _____	42
7.1) La faune _____	45
7.2) La flore spontanée _____	49
7.3) Les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) _____	51
7.4) Les services écosystémiques _____	53
8) Enquête auprès des intervenants et usagers de la Promenade _____	54
8.1) La Promenade vue par six professionnels _____	54
8.2) L'enquête auprès du public _____	57
BILAN DU PLAN DE GESTION 2005-2010 _____	64
LA DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE _____	67

LA GESTION DE LA PROMENADE	
POUR LES CINQ PROCHAINES ANNÉES	68
1) Premier axe : Améliorer la qualité de l'accueil et faciliter les usages	69
1.1) Objectif 1 : Réflexion sur la cohabitation des cyclistes et promeneurs sur l'itinéraire	69
1.2) Objectif 2 : Rénover les allées dégradées	69
1.3) Objectif 3 : Rénover ou améliorer certains petits équipements	69
1.4) Objectif 4 : Améliorer les aires de jeux et de sports	69
1.5) Objectif 5 : Améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite	69
1.6) Objectif 6 : Continuer le remplacement de certains éléments de mobilier	69
1.7) Objectif 7 : Installer une nouvelle signalétique	70
1.8) Objectif 8 : Rééditer un nouveau plan de la Promenade	70
1.9) Objectif 9 : Améliorer la visibilité dans les virages	70
1.10) Objectif 10 : Renforcer la sécurité et la surveillance	70
1.11) Objectifs 11 et 12 : Communication et développement d'activités	70
1.12) Objectif 13 : Suivre l'évolution du projet Véloscénie	70
1.13) Objectif 14 : Poursuivre la régularisation foncière	70
2) Deuxième axe : Améliorer la qualité paysagère	71
2.1) Objectif 1 : Conduire des projets de réaménagement paysager sur certaines unités	71
2.2) Objectif 2 : Ouvrir des vues latérales (repenser certaines lisières)	71
2.3) Objectif 3 : Apporter de la couleur via des fleurissements	72
2.4) Objectif 4 : Créer ou rénover les petits ouvrages	72
2.5) Objectif 5 : Renouveler et ajouter des plantations	72
2.6) Objectif 6 : Développer et valoriser le patrimoine arboré	72
2.7) Objectif 7 : Renforcer les liens entre paysagistes et gestionnaires	72
3) Troisième axe : Améliorer la gestion environnementale	73
3.1) Objectif 1 : Améliorer la gestion des eaux pluviales et de ruissellement	73
3.2) Objectif 2 : Economie d'électricité	73
3.3) Objectif 3 : Conserver un label environnemental	73
3.4) Objectif 4 : Développer un corridor arboré	73
3.5) Objectif 5 : Conserver et développer les habitats potentiels pour la biodiversité locale	74
CONCLUSION	75

[PRÉAMBULE]

Le plan de gestion 2014-2017 de la Promenade des vallons de la Bièvre a été réalisé conformément à la procédure DPJP-PRO13-M3, élaboration d'un plan de gestion de parc ou de jardin départemental.

Le plan de gestion est une programmation sur cinq ans des actions principales à conduire pour préserver et améliorer la valeur patrimoniale du site (patrimoine naturel et culturel). Il garantit le juste équilibre entre ses différentes vocations (écologique, paysagère, sociale, historique...). La finalité et les moyens sont pensés dans une logique de développement durable.

Le plan de gestion est composé de plusieurs éléments constitutifs fondamentaux :

- une cartographie des zones et des unités de gestion différenciée,
- un cahier descriptif des unités de gestion,
- un cahier des charges définissant l'entretien du site selon les types de végétation, d'ouvrage et d'équipement,
- un diagnostic global et actualisé du site,
- un plan de travail exposant la programmation des actions,
- un tableau de bord, actualisé en permanence (reporting),
- la présente synthèse rédigée et illustrée à des fins de communication, en particulier en direction du public.

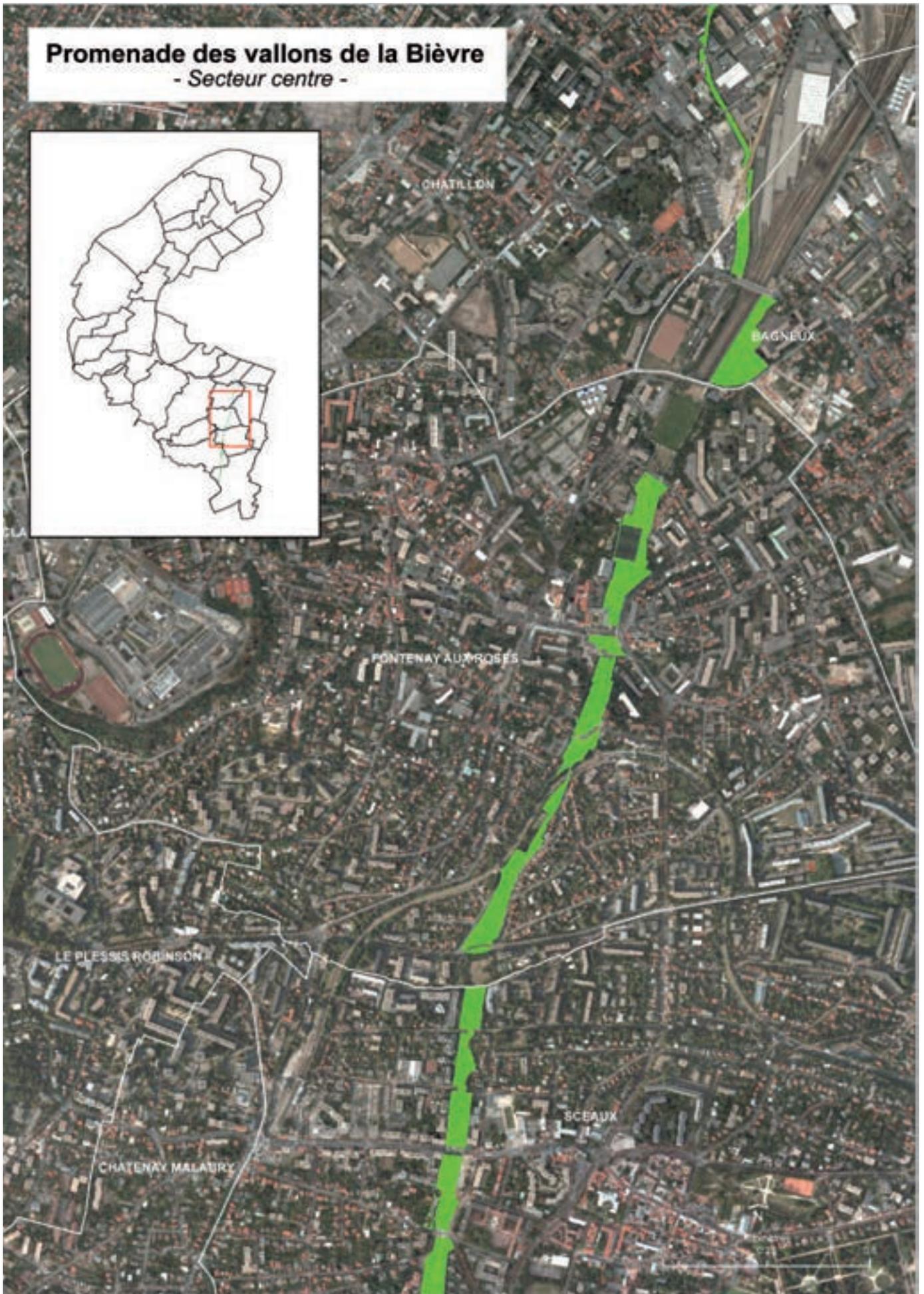
Le diagnostic de l'état et de la gestion de la Promenade a été réalisé entre juin 2012 et janvier 2013 afin de déterminer les principales actions à conduire sur les cinq années à venir.

Ce plan de gestion fait suite au précédent qui a été conduit sur la période 2005-2010, dont le bilan a été intégré au diagnostic global.

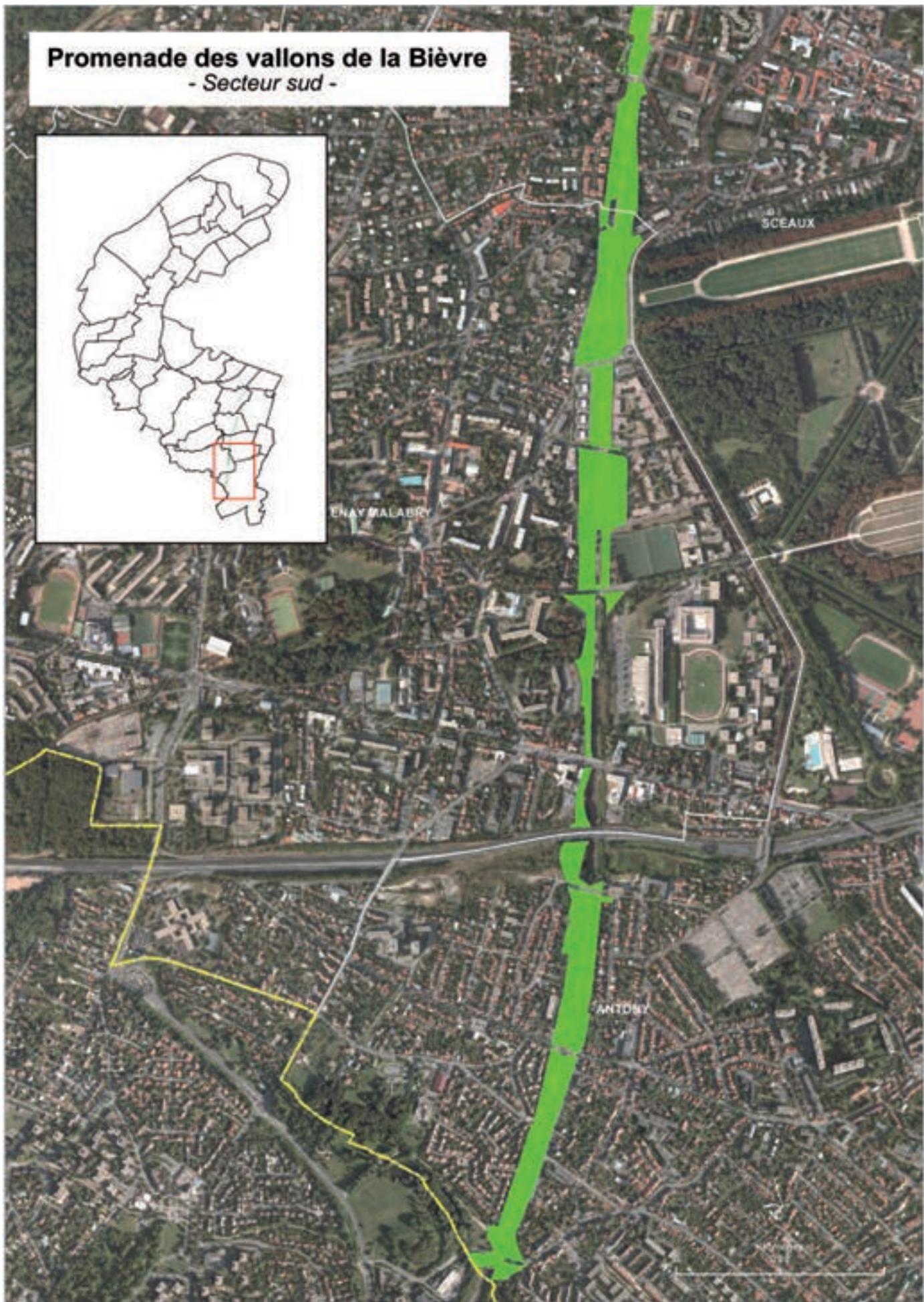
Promenade des vallons de la Bièvre - Secteur nord -



Promenade des vallons de la Bièvre - Secteur centre -



Promenade des vallons de la Bièvre - Secteur sud -



[INTRODUCTION]

Le caractère du lieu

La Promenade des vallons de la Bièvre désigne la partie alto séquanaise de la Coulée verte du sud parisien. Sa valeur patrimoniale repose sur une emprise de verdure exceptionnelle dans la ville, traversant sept communes sur neuf kilomètres, et masquant de surcroît une ligne de chemin de fer à grande vitesse. Connue et reconnue par les habitants, c'est un lieu qui a acquis sa propre identité, riche de son histoire et de la diversité des services rendus (itinéraires quotidiens, promenades, détente, sports, jeux, biodiversité).

Depuis sa création, deux principes fondamentaux guident les aménageurs et gestionnaires : assurer une continuité verte, piétonne et cyclable, tout au long du tracé, et offrir des espaces verts de proximité aux habitants. En outre, grâce au développement de sa végétation et à ses nombreuses proximités avec les espaces verts locaux (jardins privatifs, parcs, talus ferroviaires et routiers), l'opportunité d'en faire aussi une continuité écologique pour la biodiversité locale a été saisie.

Aujourd'hui, la Promenade des vallons de la Bièvre affiche donc trois vocations fortes – itinéraire de circulation douce, « voie verte », espace vert de proximité et continuité écologique – qu'il convient de préserver dans le respect des prescriptions suivantes :

- conserver un cheminement continu, sécurisé et mixte, pour tous les usagers, sans distinction, piétons et cycles,
- accompagner systématiquement l'itinéraire avec une végétation couvrant un maximum de surface,
- offrir des équipements (bancs, jeux, agrès, bornes-fontaines, toilettes) agrémentant les aires de détente sur les secteurs les plus larges,

- différencier les ambiances paysagères selon la géographie des lieux et les sols en place (plateau, coteau, fond de vallon) et valoriser le patrimoine urbain, architectural et naturel environnant,
- privilégier une composition végétale de fond constituée d'espèces indigènes (ambiance champêtre) et développer ponctuellement, et à bon escient, des compositions plus horticoles, notamment à proximité immédiate de la ville ou des espaces de jeux,
- conserver l'unité du lieu grâce à des éléments visuels identitaires uniformes sur tous les secteurs : mobilier, signalétique, connexion des allées, traversées des voiries.

A sa création, la Coulée verte a concilié des intérêts nationaux (passage d'une ligne de chemin de fer à grande vitesse) et des intérêts locaux (itinéraires de circulation douce et espaces verts de proximité pour les habitants). En soi, c'est un exemple réussi de développement durable du territoire. Et c'est dans cet esprit de rapprochement des intérêts, des usages, que le site devra évoluer. Aussi, le message diffusé auprès de la population doit rester fort et être rappelé dans chaque communication : " la Promenade est un espace de nature en ville, qui profite à tous, sans exclusivité d'usages ; c'est un lieu de rencontre et de partage."



Réunion de l'équipe projet, de gauche à droite :
Thierry Dmytruk, Olivier Bouviala, Christian Lemoing, Véronique Verreckt et Sophie Jourdan
(Grégoire Simonin, CG92)

LA CONDUITE GÉNÉRALE DU PROJET

Conformément à la procédure précédemment citée, le plan de gestion a été élaboré par l'équipe technique en charge de la gestion du site.

L'équipe projet a réuni les personnes suivantes :

Sophie JOURDAN, chef de l'unité Sellier, Colbert, Promenades vertes, établissements sociaux et collègues,

Hervé PYTLAK, adjoint au chef d'unité,

Thierry DMYTRUK, responsable technique de la Promenade,

Benoît RAMOTHE, adjoint au responsable,

Désiré IMBLOT, chargé du patrimoine arboré de l'ensemble des parcs du sud,

Olivier BOUVIALA, coordinateur du plan de gestion, en charge du patrimoine naturel sur l'ensemble des parcs du sud du Département.

Le comité de pilotage (validation du plan de gestion) a réuni les personnes suivantes :

Elisabeth DUJARDIN, Directrice des parcs, jardins et paysages,

Jean SCHNEBELEN, adjoint au Directeur,

Christian LEMOING, chef du service territorial sud,

Véronique VERRECKT, adjointe au chef de service,

Christophe RENVOISE LE GAL, chef du service patrimoine végétal,

Michel OZELLE, chef du service accueil et surveillance du public,

Elodie DUCHEMANN, chef de la garde équestre,

Thierry BOUCHET, chef du service projets paysagers,

Marco MARTELLA, chargé de la valorisation du patrimoine,

Et les membres de l'équipe projet.

1) La méthode d'élaboration (extrait de la procédure DPJP-PRO13-M3)

Les étapes d'élaboration :

1- Réunion de lancement

Responsable : chef de service ou chef d'unité

But : lancer le protocole en respectant les points suivants :

1.1- Désigner le coordinateur du projet : personne qui conduit le projet jusqu'à la validation du document et sa mise en œuvre (travail d'organisation de réunions, de rencontres, d'analyses, de synthèse, de rédaction...).

1.2- Désigner l'équipe projet : le coordinateur, les agents responsables de la gestion et de l'entretien du site. Se réunit régulièrement sur l'avancement du plan.

1.3- Désigner le comité de pilotage : membres de la Direction, équipe projet et toute autre personne pouvant avoir un avis pertinent sur le plan.

1.4- Fixer un planning et une échéance pour le rendu du plan de gestion,

1.5- Engager le diagnostic en délimitant le champ des recherches (identifier les besoins d'études ou d'expertises externes, enquête publique...)

2- Réalisation du diagnostic

Responsable : équipe projet

But : rassembler toutes les données nécessaires à la caractérisation précise du site et à l'identification des problématiques et des axes d'amélioration.

2.1- Recherche bibliographique : rassembler les principaux documents d'études existant sur le site (études historiques, archéologiques, études paysagères, écologiques, plan de gestion forestier...).

2.2- Cadrage du plan de gestion : rechercher les documents réglementaires fixant des contraintes de vocation ou d'objectifs sur le site (Schéma d'aménagement, plan départemental ou régional, classements...).

2.3- Diagnostic paysager : délimiter et nommer les unités de gestion sur carte, et les décrire dans le cahier ad hoc. Délimiter les zonages de gestion différenciée (selon les 4 codes). Rédiger ou actualiser le cahier des charges d'entretien courant, ou prévoir la réactualisation (si nécessaire) des Cahier des Clauses Techniques Particulières des marchés de travaux horticoles et forestiers.

2.4- Enquête auprès du public : sous forme d'un simple questionnaire conduit par oral, demander aux usagers leur avis sur la gestion du site. (facultatif)

2.5- Entretiens avec les professionnels : rencontrer les professionnels agissant sur le parc ou susceptibles d'avoir un avis intéressant à livrer sur la vocation et la gestion du site.

2.6- Commander des études et expertises pertinentes pour compléter le diagnostic (inventaires faune/ flore, bioévaluation, études des réseaux, de solidité d'ouvrages...).

2.7- Lister les travaux déjà prévus dans la Programmation Pluriannuelle d'Investissement, et toutes autres opérations déjà annoncées dans les prochaines années.

3- Définir le caractère unique du lieu

Responsable : équipe projet (validation Comité de pilotage)

But : Déterminer ce qui constitue la valeur patrimoniale du site, ce qui le caractérise et le différencie des autres.

Ce texte servira d'introduction au plan de gestion et guidera les gestionnaires dans leurs décisions. Il permettra de définir le champ d'actions pour accompagner l'évolution du site (ce que l'on peut changer, ce que l'on doit conserver).

4- Construction du plan de travail

Responsable : équipe projet

But : à partir du diagnostic réalisé, identifier les problématiques et les axes d'amélioration à porter sur le parc dans les cinq ans à venir.

4.1- Lister de façon exhaustive toutes les propositions et préconisations de gestion issues du diagnostic. Les analyser, retenir celles qui sont pertinentes et qui pourront être réalisées dans les cinq ans.

4.2- Construire le plan de travail en organisant les actions par grands axes d'améliorations, déclinés en objectifs puis en opérations. Un ordre de priorité pourra être attribué aux opérations. Une année de lancement/d'exécution sera prédéfinie.

5- Réunion du comité de pilotage

Responsable : coordinateur

But : validation de la cartographie de gestion différenciée et du plan de travail

L'équipe projet présente une synthèse du diagnostic et le plan de travail qui en découle. Chaque opération est expliquée et discutée : valider, corriger, reporter ou annuler. C'est ici que le texte introductif définissant le caractère unique du site est définitivement validé.

6- Construction du tableau de bord

Responsable : équipe projet

But : consigner l'ensemble des opérations validées par année d'exécution ; leur attribuer une enveloppe budgétaire et un responsable de suivi.

Une fois le tableau de bord établi, il faudra ajuster les PPI et PPF et tout autre document prévisionnel établi préalablement au plan de gestion.

7- Rédaction de la synthèse du plan de gestion

Responsable : coordinateur

But : rédiger une synthèse écrite du travail effectué lors de l'élaboration du plan de gestion.

Il s'agit de présenter de façon concise et pédagogique le diagnostic du site et le plan de travail. Le texte sera rédigé en limitant le jargon technique et illustré par des cartes, dessins et photos. La vocation du document est centrée sur la communication du plan de gestion, la valorisation du site et de sa gestion. Il présente également la méthode d'élaboration du plan et nomme les personnes qui y ont contribué.

8- Validation du plan de gestion

Validation technique par la DPJP.

Validation politique par le Président du Conseil général.

9. Communication du plan de gestion

La communication se fait sur la base de la synthèse du plan de gestion. Ce document est notamment envoyé à l'Architecte des Bâtiments de France (DRAC) pour les Monuments Historiques et à l'Inspectrice des sites (DRIEE) pour les sites classés et inscrits. Des conférences (Powerpoint), des visites et tout autre média jugé utile pour communiquer auprès des publics, seront réalisés tout au long de la vie du plan.

10. Mise en œuvre du plan de gestion

Responsable : Chef d'unité

But : Réaliser prioritairement la programmation du plan de gestion.

10.1- Sur les cinq années d'exécution du plan de gestion, de nombreuses autres opérations, non prévues, s'imposeront (choix politiques, décisions hiérarchiques, contraintes budgétaires, aléas). Une attention particulière veillera à la conciliation des nouveaux projets avec la programmation du plan de gestion. La réalisation du plan doit rester une des priorités.

10.2- Le suivi de l'exécution du plan s'effectuera sur le tableau de bord, régulièrement actualisé par les responsables d'opérations et contrôlé par le chef d'unité.

10.3- La cartographie de gestion différenciée du parc (format A0) sera affichée en permanence dans le bureau du gestionnaire et dans la base de vie de l'entreprise horticole. Le cahier descriptif des unités de gestion sera disposé à côté de cet affichage.

11- Bilan du plan de gestion (réunion du comité de pilotage)

Responsable : Chef d'unité

But : préparer le renouvellement du plan de gestion en fonction des résultats obtenus.

11.1- Faire un bilan critique à partir du tableau de bord (% d'actions annulées, reportées, effectuées). Retours de l'équipe technique sur l'exécution de la programmation.

11.2- Lancer le renouvellement du futur plan en engageant un nouveau projet d'élaboration (retour à l'étape 1).

LE DIAGNOSTIC

1) Les documents et études antérieurs au plan de gestion

- Plan départemental de développement des circulations douces, CG92, juin 2000.
- Le schéma départemental des espaces naturels sensibles des Hauts-de-Seine, CG 92, Agence Bertrand Folléa, Claire Gautier, Paysagistes DPLG, avril 2001, 182 p. (Coulée verte p.158-165)
- Valorisation paysagère de la coulée verte du sud parisien, CG92, Thierry Bouchet, Paysagiste DPLG, décembre 2001.
- Etude historique et archéologique de la Coulée verte du Sud parisien, GRAHAL, mai 2002, un rapport de 392 p., Planches : vol I (1 à 40), vol II (de 41 à 168), vol III (vues photographiques)
- Coulée verte du sud parisien, étude relative à l'établissement d'un plan de gestion et de cahiers des charges techniques pour l'entretien et la remise en état, Site et Concept, 2002, 34 p.
- Inventaire botanique de la Coulée verte du sud parisien, Audrey Muratet, avril 2004, 49 p.
- Coulée verte du sud parisien, étude de valorisation écologique et paysagère, espace naturel sensible, Atelier Cépage, janvier 2005 ; 56 p.
- Plan de gestion de la coulée verte 2005-2010, CG92, Unité Territoriale Sud, 2005, 45 p.
- Plan départemental des itinéraires de promenades et randonnées (PDIPR), CG92, avril 2011, 223 p.
- Etude des continuités écologiques des Hauts-de-Seine, BIOTOPE, mars 2010, 143 p.
- La pollution lumineuse dans les Hauts-de-Seine, BIOTOPE, novembre 2008, 93 p.
- La perruche à collier *Psittacula krameri* en Ile-de-France, Philippe Clergeau et Alan Vergnes, MNHN, janvier 2009, financé par l'Observatoire Départementale de la Biodiversité Urbaine (CG93). 38 p.

2) Les données historiques

Synthèse réalisée d'après l'étude historique et archéologique du bureau GRAHAL (mai 2002, sous la direction de Michel Borjon, conduite par Valérie-Noëlle Jouffre, assistée des documentalistes Calin Demetrescu, Odile de Filippi et Dominique Vin).

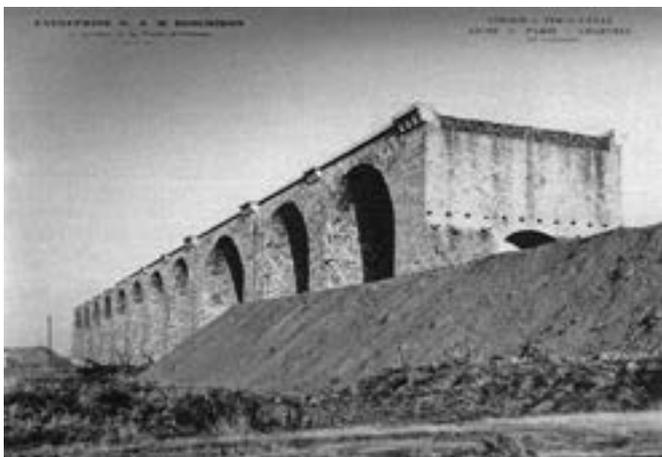
La ligne de chemin de fer de Paris à Chartres par Gallardon

Le projet de cette ligne est inscrit dans le plan-programme présenté en janvier 1878 à l'Assemblée nationale, visant la construction à terme de 17 000 km de lignes de chemins de fer à travers la France. Le tracé de la ligne Paris-Chartres fut ensuite longuement discuté et plusieurs fois modifié selon les protestations et sollicitations provenant des départements traversés, des enquêtes publiques et des municipalités intéressées par les dessertes de cette voie (stations de voyageurs et gares de marchandises). Finalement, la loi déclarant d'utilité publique le chemin de fer de Paris-Montparnasse à Chartres par (ou près de) Gallardon, est adoptée le 21 juillet 1903.

La ligne d'environ 80 km, est divisée en deux sections : de Paris à Saint-Arnoult et de Saint-Arnoult à Chartres. Le tracé de la première section est le plus difficile à établir et conformément au souhait du Ministre des Travaux publics, aucun passage à niveau n'est prévu : il y aura soit des passages inférieurs (tunnels/ viaducs) soit supérieurs (ponts). En 1910, le Réseau de l'Etat ajoute au projet un dépôt de machines, un atelier et une plateforme à six voies sur Montrouge-Châtillon.

Sur la section de Paris à Saint Arnoult, les premiers travaux des ingénieurs des Chemins de fer consistent à explorer et consolider les anciennes carrières de calcaire (en partie effondrées ou servant de champignonnières) de Malakoff, Châtillon et Bagneux et celles de gypse de Fontenay-aux-Roses.

En 1913, les travaux de terrassement débutent. L'administration des Chemins de fer de l'Etat dépose alors les déblais argileux sur des terrains situés sur la commune de Verrières-le-Buisson. En 1919, malgré l'avis défavorable du conservateur des Eaux et Forêts, le préfet autorise des emprunts de terre dans une parcelle de la Forêt de Verrières située sur la commune de Châtenay.



Construction d'ouvrages pour la ligne : le viaduc de la Bièvre (1932) ; extrait étude GRAHAL (source mairie Antony)

La guerre 1914-1918 ralentit les travaux. Certains terrains non occupés de l'administration des Chemins de fer de l'Etat sont mis à la disposition des communes pour être cultivés au profit des familles nécessiteuses. Après la guerre, la situation économique de l'Etat ne permet pas une reprise efficace des travaux. En 1921, certains terrains sont mêmes revendus pour, en théorie, financer la poursuite du chantier.



Chantier entre Massy et Châtenay (1932) ; extrait étude GRAHAL (source mairie Antony)

Mais en 1929, suite à un programme de restriction des dépenses au sein du Réseau de l'Etat, l'achèvement de la ligne du chemin de fer de Paris à Chartres par Gallardon, estimé alors à 230 millions de Francs, devint illusoire. Bien entendu, les municipalités et les usagers potentiels continuent à réclamer avec obstination l'achèvement de la ligne. L'impact paysager de tant de travaux inachevés est aussi critiqué : « l'exécution a saccagé toute une contrée (les environs de la gare de Massy-Palaiseau et la vallée de l'Yvette où ce n'est que ponts, viaducs, déviations, impasses etc.) ».

Si le projet initial est abandonné dans sa forme intégrale - deux voies à vapeur de Paris-Montparnasse à Chartres et deux voies électriques de Paris-Montparnasse à Orsay - d'autres solutions sont proposées selon les tronçons. Ainsi, le 15 mai 1930, le tronçon à voie unique entre Chartres et Massy-Palaiseau (70 km) est mis en service : trois omnibus, dans chaque sens, relie Chartres à Massy en 2 h. Mais les régions traversées sont exclusivement agricoles et le trafic reste faible. La vocation de cette ligne « en cul-de-sac » est critiquée. Le 1er août 1939, les trains de voyageurs sont finalement supprimés.

Concernant le tronçon Paris-Massy, seule la gare de Montrouge-Châtillon fonctionne bien, en tant qu'avant-garde de Paris-Montparnasse.

En 1934, la Commission des Finances de la Chambre des députés réduit les dépenses et les travaux sont de nouveau stoppés. La ligne est même jugée inutile dans l'état actuel des transports de la région parisienne.

De 1934 aux années 1950, la Compagnie du Chemin de fer de l'Etat aliène donc des terrains situés sur la ligne et devenus inutiles, principalement sur les communes d'Antony et de Châtenay-Malabry. Les municipalités projettent alors d'élargir et de créer de nouveaux chemins. En 1937, le Ministère de l'Education Nationale achète un terrain qui sera incorporé au lycée de jeunes de filles de Sceaux.



Destruction du pont de Châtenay (juin 1987). Photo Triquet.
Extrait de l'étude GRAHAL. Source Musée de l'Ile de France.

Le projet de l'autoroute A10 Sud Ouest

En 1956, un projet d'autoroute Sud Ouest voit le jour dans le cadre du projet d'aménagement de la région parisienne. Cette nouvelle autoroute doit partir des boulevards de Paris, à la limite des communes de Malakoff et de Vanves, et traverser Châtillon, Fontenay-aux-Roses, Sceaux, Châtenay-Malabry, exploitant ainsi la trouée laissée par les travaux inachevés de la ligne de chemin de fer. Evidemment les municipalités concernées s'opposent au projet qui mènerait à « la stérilisation de vastes espaces de terrains et d'importantes destructions ». Malgré l'avis défavorable recueilli dans l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de cette autoroute, l'Etat poursuit la procédure avec des acquisitions de terrains. Mais la densité du tissu urbain et la proximité du parc de Sceaux et de la forêt de Verrières remettent en question le projet. Finalement sa suppression est envisagée dans le nouveau schéma directeur d'aménagement de la région et entérinée par décret le 16 mai 1984.

Le TGV atlantique et la Coulée verte

Le projet de construire une ligne à grande vitesse vers l'Ouest est envisagé par la SNCF dès 1975. En 1981, le Président de la République François Mitterrand lui demande officiellement de préparer ce projet de nouvelle ligne de chemin de fer à grande vitesse de Paris à Tours et au Mans. Après enquête publique, un décret du 25 mai 1984 déclare la future ligne d'intérêt public. Evidemment, de nombreuses enquêtes, commissions, protestations, revendications et pétitions sont conduites dans les communes de la banlieue parisienne affectées par le nouveau TGV. A cette époque, entre Bagneux et Massy, l'emprise de l'ancienne plateforme destinée à recevoir la ligne avortée Paris Chartres par Gallardon, est une vaste étendue colonisée par la végétation. Les terrains appartenant toujours à la SNCF sont plus ou moins exploités par les communes (terrains de sport, jardins familiaux). Ce ruban vert spontané préfigure finalement la future coulée verte et dès 1980, des associations locales en demandent d'ailleurs un aménagement et une reconnaissance officielle en tant que telle.

C'est donc en toute logique que l'enquête publique de 1982 révèle le souhait des habitants sur la mise en souterrain de la ligne afin de préserver les riverains du bruit et de sauvegarder les terrains en surface très appréciés des habitants. Le 1er février 1983, le Conseil régional d'Ile de France lance une étude de coulée verte entre Paris et Massy en intégrant au mieux le TGV atlantique.

Le 10 janvier 1985, l'Etat et la Région signent un protocole d'accord sur la réalisation simultanée de la ligne TGV et de la coulée verte. C'est L'IAURIF (Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile de France) qui est en charge du projet de coulée verte sur les terrains de l'Etat et de la SNCF. Les parcelles seront louées aux collectivités locales par bail de 99 ans. Les parcelles réservées au passage du premier projet d'autoroute A10 seront cédées gratuitement aux collectivités locales.

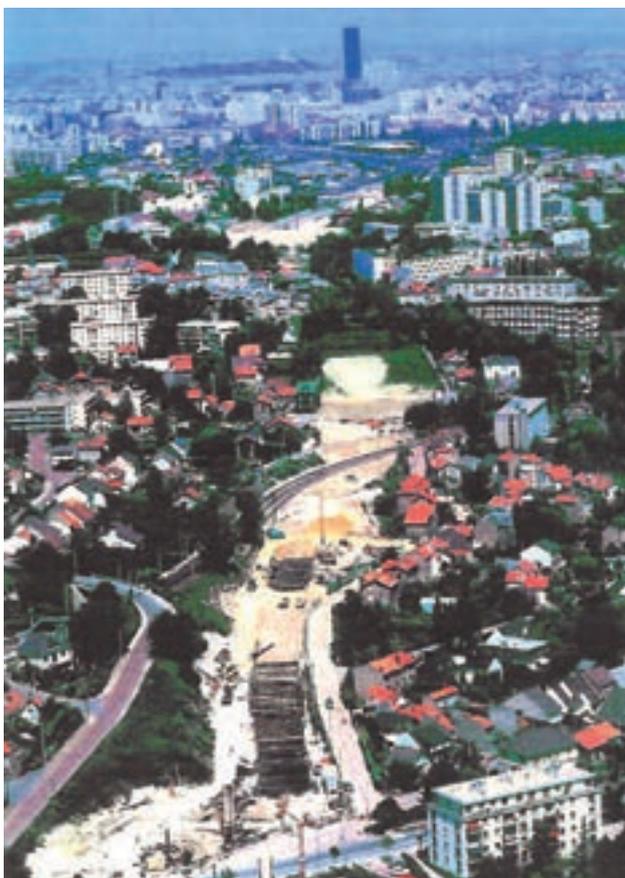
De Fontenay-aux-Roses à Massy, le TGV utilise donc sur 8.5 km l'ancienne plateforme destinée à la ligne Paris-Chartre. 60 % du parcours est enterré, soit plus de 5 km de couverture de deux types différents :

- les légères dite « phoniques », non recouvertes (minimum de 2.5 m de haut, au dessus du sol)
- les semi-lourdes, capables de supporter des aménagements paysagers, sportifs, routiers...

Les travaux dans le secteur Sud de Fontenay-aux-Roses et Sceaux sont difficiles en raison des terrains marécageux qui s'effondrent lors de la percée du tunnel. Du béton en grande quantité est injecté dans ces terrains sablonneux renfermant des nappes phréatiques.



Entrée Nord du tunnel de Fontenay (1er juillet 1987).
(Extrait étude GRAHAL, cliché SNCF/CAV n° 35714).



Entrée sud des tunnels de Fontenay (recouvert)
et Sceaux
(1 juillet 1987) ; (extrait étude GRAHAL,
cliché SNCF/CAV n° 35715).

Le 5 mars 1985, le Syndicat Mixte d'Etude et de Réalisation de la Coulée Verte du Sud Parisien (SMER) est créé par arrêté préfectoral. Il est composé des neufs communes traversées (Malakoff, Châtillon, Bagneux, Fontenay-aux-Roses, Sceaux, Châtenay-Malabry, Antony, Verrières-le-Buisson, Massy), des deux Départements (Hauts-de-Seine et Essonne) et de la Région. La maîtrise d'ouvrage est déléguée à l'Agence des Espaces verts de la Région Ile de France.

La maîtrise d'œuvre est attribuée aux Directions départementales de l'équipement et à neuf paysagistes :

- Malakoff : Liliane Tribel-Grunig
- Châtillon : Philippe Lecarpentier
- Bagneux : Alexandre Chemetoff
- Fontenay-aux-Roses : Pierre Roulet
- Sceaux : Jean-Pierre Fau
- Châtenay-Malabry : Jean Restoueix
- Antony : M. Lelong
- Verrières et partie d'Antony : Alain Cousseran
- Massy : Alfred Peter

Les paysagistes travaillent avec les communes qui auront la charge de l'entretien de la Coulée verte. La Maîtrise d'ouvrage leur donne un cahier des charges pour cadrer leurs projets respectifs, qui devront notamment respecter le principe de continuité et d'unité de la coulée. Les grandes orientations et points remarquables de la Coulée verte y apparaissent (lire chapitre 3.1).

Les travaux de la Coulée verte débutent en 1988 avec l'entreprise Paysage de France.

Quelques communes demandent la création d'une véritable coulée verte. Le projet annonce effectivement une promenade le long du Boulevard Camélinat à Malakoff sur un « trottoir-mail » planté d'arbres et bordé d'une bande verte du côté du talus, le long du boulevard David et du boulevard du Chemin-de-Fer. De plus, trois ponts sont également édifiés ou réaménagés pour le TGV et le mur de soutènement du talus (8 m de haut) renforce cet aspect très minéral.

Afin d'agrémenter les grandes parois de béton nu le long du boulevard Camélinat, trois artistes sont choisis par la SNCF, le Conseil général et la commune, pour réaliser un parement architecturé. En octobre 1987, les réalisations débutent :

- Béatrice Casadesus compose « la promenade dans un musée imaginaire » par une suite de reliefs et de creux revêtus de divers matériaux (céramique, pâte de verre, acier...) évoquant des copies d'œuvres de Matisse, Léger, Picasso ou Tatline. L'ensemble s'étend sur 60 m de long et 5 m de haut aux abords de la rue Pierre Brossolette ;
- Olivier Descamps installe des silhouettes en aluminium d'athlètes représentant les étapes du lancer de poids et du disque aux abords de la rue Nicomède Pascual ;
- Yvette Vincent-Alleaume grave dans le mur « Les Bâisseurs », rehaussé de céramiques bleues et rouges. Ce décor s'étend sur 55 m de long et 6 m de haut aux abords de la rue Guy Moquet.

En 1996, la Coulée verte est achevée. Elle s'étend sur 14 km depuis le boulevard périphérique à Malakoff (Porte Brancion) jusqu'à l'intersection avec la ligne RER à Massy. Sa superficie totale est d'environ 48 hectares. Elle comprend alors une piste cyclable (largeur variant entre 2 m et 3.5 m) et un cheminement piétons de 2 m en général.

La promenade présente des aspects divers selon les communes et les possibilités de développement :

- simple voie plantée de haies le long de rues et des boulevards existants de Malakoff à Bagneux,
- compositions plus élaborées et complexes, à proximité d'espaces verts de Bagneux à Massy.

A Bagneux, un petit parc avec belvédère est aménagé à côté des voies à ciel ouvert du TGV (anciens terrains destinés au premier projet de l'autoroute A10). A Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Châtenay-Malabry, la Coulée verte s'associe avec des squares, des parcs, des jardins familiaux, une roseraie, un belvédère et divers équipements sportifs. A Antony, de vastes espaces dégagés au sein de zones pavillonnaires permettent les jeux et les pratiques de sports de plein air.

La Coulée verte a été financée à 50% par la Région, 30% par les Départements et 20 % par les communes.

Aménagée comme un itinéraire paysager permettant une circulation douce (piétonne et cyclable) et offrant une succession d'espaces verts de proximité pour les riverains, la Coulée verte s'est progressivement imposée, aussi, comme un espace naturel à vocation écologique. En 2001, elle a donc été inscrite au schéma des espaces naturels sensibles des Hauts-de-Seine. Elle représente en effet un formidable corridor écologique, avec un potentiel à développer, pour mettre en réseau les espaces de nature du sud ouest parisien.

En juillet 2003, par convention signée entre les membres du SMER, le Département des Hauts-de-Seine reçoit la gestion intégrale de la Coulée verte sur son territoire (hors donc la partie essonnoise sur Verrières et Massy), afin d'en harmoniser la gestion et renforcer son identité. Le premier plan de gestion (2005-2010) a principalement cherché à renforcer le caractère naturel des différents paysages traversés, tout en conservant l'accueil et la circulation des usagers.

Suite à l'approbation du schéma des parcours buissonniers des Hauts-de-Seine (11 avril 2008), la portion alto-séquanaise de la Coulée verte est désormais appelée « Promenade des vallons de la Bièvre », nom qui la lie plus étroitement à la géographie naturelle du lieu. Celle-ci traverse en effet les vallons du ru des Blagis, du ru d'Aulnay, du ru de Châtenay et du ru des Godets, tous affluents de la Bièvre.

Le Syndicat Mixte d'Etude et de Réalisation de la Coulée Verte du Sud Parisien (SMER) est officiellement dissout par arrêté préfectoral le 20 décembre 2012, suite aux derniers travaux d'aménagements réalisés sur la Commune de Sceaux.

3) Les grands documents de cadrage

3-1) Les objectifs originels du projet de la Coulée verte du sud parisien

L'étude de Coulée verte entre Paris et Massy lancée par le Conseil régional d'Ile de France en 1983 pour intégrer au mieux le TGV atlantique comportait deux objectifs principaux :

- assurer une continuité verte, piétonne et cyclable entre Paris et la proche banlieue d'une part, entre les grands parcs du Sud parisien et la campagne d'autre part ;
- offrir des espaces verts de proximité aux zones déficitaires tout en s'harmonisant avec l'environnement local.

En 1985, les neuf paysagistes (un par commune) ayant travaillé sur le projet de coulée verte devaient respecter le principe de continuité et d'unité de la coulée. Les grandes orientations et points remarquables de la Coulée verte étaient les suivants :

- La piste cyclable est un élément structurant principal, identique sur toute la coulée. Les cheminements piétonniers doivent former un chemin de grande randonnée.
- Certains points sont définis comme « relais-optique » avec dégagement des vues vers l'extérieur :
 - Malakoff : début de la Coulée verte
 - Bagneux : début du souterrain
 - Fontenay-aux-Roses : carrefours R Blanchet et R R Marchand
 - Sceaux : terrain près du boulevard Desgranges, carrefour Houdan et abords du lycée Marie Curie
 - Châtenay-Malabry : abord du parc de Sceaux
 - Antony : franchissement de l'A86, avenue du bois de Verrières, ru des Godets
 - Verrières : vallée de la Bièvre
 - Massy : fin de la Coulée verte.
- Des alignements, non continus, d'arbres fastigiés, de préférence sempervirents, à moyen développement, donneront un rythme au tracé de la piste cyclable.
- Des alignements d'arbres fruitiers seront parsemés sur l'ensemble du tracé piétonnier.
- Des haies seront utilisées pour séparer la piste cyclable du cheminement piétonnier.
- L'eau sera un élément d'animation, ponctuant le tracé, sous forme de fontaines, bornes-fontaines, cascades et jeux d'eau.
- Les ouvrages architecturés (mur, murets, rampes, escaliers...) seront réalisés avec des teintes locales (ocre, couleur sable ou terre verte...) selon la référence des conditions paysagères de la région.

3-2) Le Schéma des Espaces Naturels Sensibles



Le Schéma adopté en 2011, définit la Coulée verte comme une continuité naturelle d'intérêt régional. Sa valeur réside en particulier dans les relations qu'elle entretient avec d'autres espaces naturels du département (parc de Sceaux, coulée verte des Godets...).

Objectifs et exemples d'actions :

- renforcer sa fonction de corridor écologique
(création d'une liaison verte jusqu'à la forêt de Verrières)
(préserver une emprise naturelle autour de l'autoroute)
(conforter la fonction de liaison écologique : diversification des essences et des structures, effet lisières...)
- Protéger les éléments naturels adjacents à la coulée verte
(préserver les masses arborées, les espaces ouverts jouxtant la coulée verte et formant des horizons naturels sur ses limites)

Objectifs opérationnels :

- convention avec la SNCF pour la gestion des talus ferroviaires de Malakoff
- gestion unifiée de l'ensemble du site
- réorientation de la gamme végétale
- protection réglementaire (POS OU PLU) pour les jardins situés autour.

3-3) Le Schéma départemental des parcours buissonniers et le Plan départemental des itinéraires de promenades et randonnées (PDIPR)

La Promenade des vallons de la Bièvre est inscrite dans ces deux documents. L'un est destiné au développement des itinéraires (parcours buissonniers) et l'autre à la protection réglementaire des itinéraires existants (PDIPR). L'inscription d'une promenade dans ce plan permet de bénéficier, sous conditions, de la politique des Espaces Naturels Sensibles (préemption de terrain et financement avec la taxe d'aménagement).

Le Schéma des parcours buissonniers donne des prescriptions d'aménagements dont certains points sont particulièrement intéressants pour le développement de la Promenade des vallons de la Bièvre :

- rendre accessible les promenades aux personnes à mobilité réduite
- développer les circulations douces avec la pratique du vélo de loisirs (soit itinéraire mixte piétons/cyclistes avec une largeur de 3 m 50, soit itinéraire différencié avec 1 m 50 pour piétons, 1 m 50 pour vélos en sens unique ou 3 m en double sens)
- assurer un traitement paysager atténuant l'impact routier lors de franchissement d'infrastructure

3-4) Le plan départemental de développement des circulations douces

Ce plan a été adopté par le Conseil général en juin 2000. Son objectif est de favoriser l'usage du vélo au quotidien comme mode de transport alternatif à la voiture. Sa vocation est donc d'encourager la pratique du vélo utilitaire. Il est projeté de réaliser un réseau de près de 500 km de bandes et pistes cyclables dans le département. Egalement, les promenades affichant un caractère paysager et naturel évident, sont notées comme Promenade vélos de loisirs. Ainsi un même itinéraire peut être qualifié d'utilitaire et de loisirs ; c'est le cas de la Promenade des vallons de la Bièvre.

Le plan donne les mêmes prescriptions pour l'usage des itinéraires : soit itinéraire mixte piétons/cyclistes avec une largeur de 3 m 50, soit itinéraire différencié avec 1 m 50 pour piétons, 1 m 50 pour vélos en sens unique ou 3 m en double sens.

Au 1er janvier 2011, on dénombrait près de 170 km d'itinéraires cyclables dans le département :

- 73 km en bord de voirie départementale,
- 8 km en coulée verte,
- 11 km sur les berges de Seine, gérées par le Département,
- 77 km gérés par les communes, l'Office national des forêts, l'État ou d'autres partenaires.

À terme, le plan départemental des circulations douces prévoit de créer 468 km d'itinéraires supplémentaires, dont 235 km seront réalisés par le conseil général des Hauts-de-Seine.

La réalisation d'aménagements cyclables est prévue dans chaque opération de modification ou de requalification de la voirie conformément à la loi et au plan de développement des circulations douces approuvé par le Département.

Compte tenu du rythme de ces travaux et de leur répartition sur tout le territoire, il est souvent reproché au réseau départemental de ne pas constituer un réseau continu. C'est pourquoi le Conseil général vote un crédit de 3 M € chaque année pour permettre de construire des maillons supplémentaires assurant une continuité d'itinéraire.

Carte globale extraite du Plan départemental des itinéraires et randonnées des Hauts-de-Seine (PDIPR)



3-5) Etude des continuités écologiques des Hauts-de-Seine

En 2009, le Conseil général des Hauts-de-Seine a lancé une étude sur les continuités écologiques de son territoire, en écho à l'engagement national pour l'élaboration d'une trame verte et bleue. Issu du Grenelle 2, ce projet est mis en œuvre par l'Etat et les Régions au sein d'un schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

L'étude a été conduite par BIOTOPE entre avril 2009 et mars 2010. Elle a abouti à une cartographie du réseau écologique faisant apparaître les cœurs de nature et les corridors écologiques. L'objectif était d'évaluer les interactions, la fonctionnalité et les potentialités de restauration et de renaturation du réseau. Il s'agissait également d'orienter la stratégie foncière et les modalités d'aménagement et de gestion des espaces.

La Coulée verte est identifiée comme un corridor écologique fonctionnel à améliorer de la commune d'Antony à la commune de Bagneux.

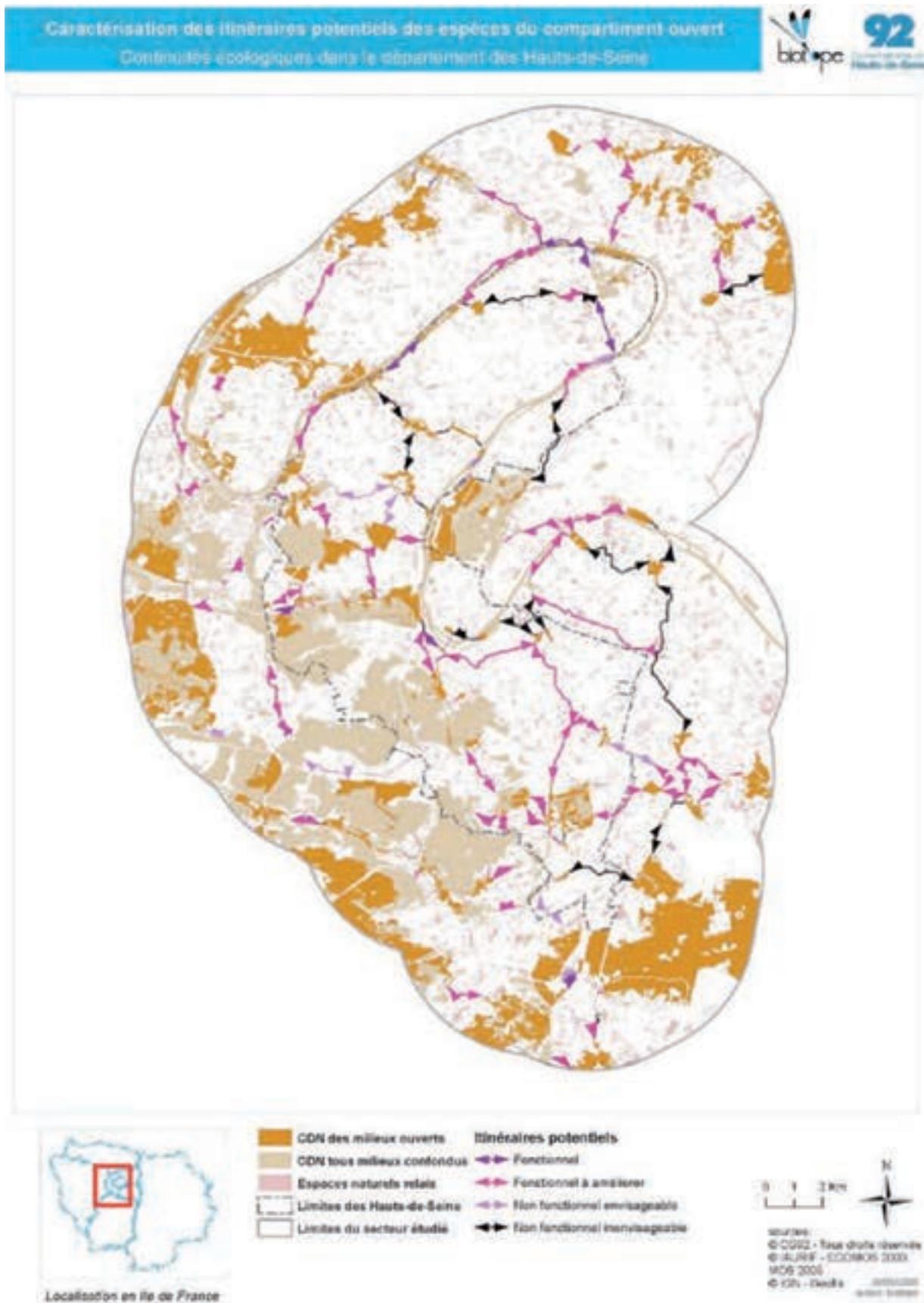


La Promenade sur Antony (proche rue du Colonel Fabien). La grande largeur et l'entretien rustique du site facilitent la circulation des espèces (O.Bouviala, CG92)

Selon les tronçons, les qualités sont variables :

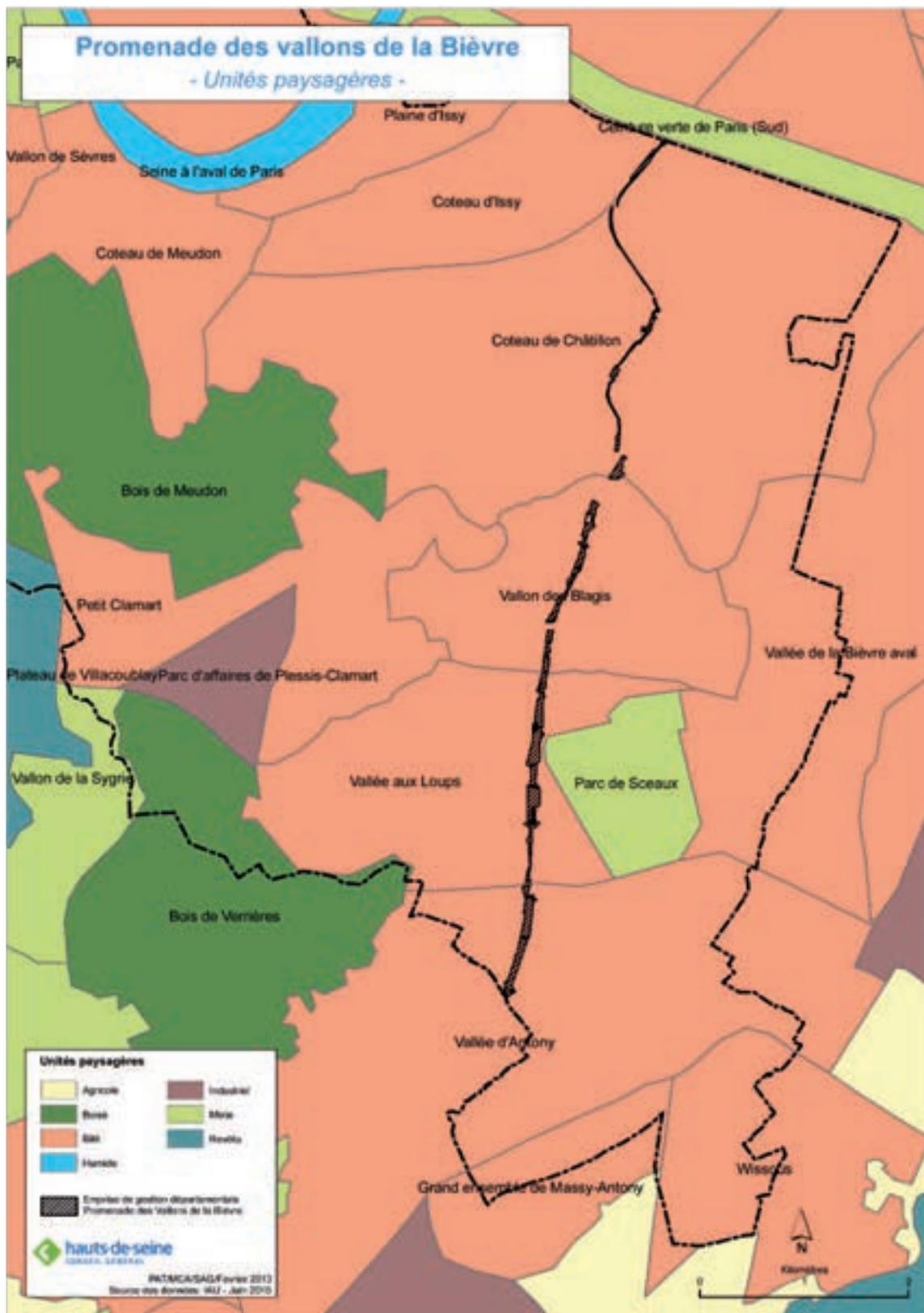
- identifiée comme « cœur de nature de type I » (majeur pour le département) avec le parc de Sceaux : les tronçons de la coulée verte sur Châtenay et Sceaux, pour les espèces de type « milieu ouvert » (non forestier) ;
- identifiée comme « corridor écologique fonctionnel à améliorer », pour les espèces de type « milieu forestier » : le tronçon situé sur Châtenay-Malabry entre la Grande voie des vignes et la liaison verte des Guillonnières (talus de l'A86) ;

- identifiée comme « corridor écologique fonctionnel à améliorer », pour les espèces de type « milieu ouvert », le tronçon sur Fontenay-aux-Roses allant jusqu'à Bagneux, au niveau de la rue du Moulin Blanchard.



4) Le contexte géographique

Selon l'étude sur les unités paysagères de la région d'Île-de-France (IAU-institut d'aménagement et d'urbanisme), la Promenade des vallons de la Bièvre traverse du nord au sud, quatre petites unités paysagères : le Coteau de Châtillon, le Vallon des Blagis, la Vallée aux loups (val d'Aulnay) et la Vallée d'Antony.



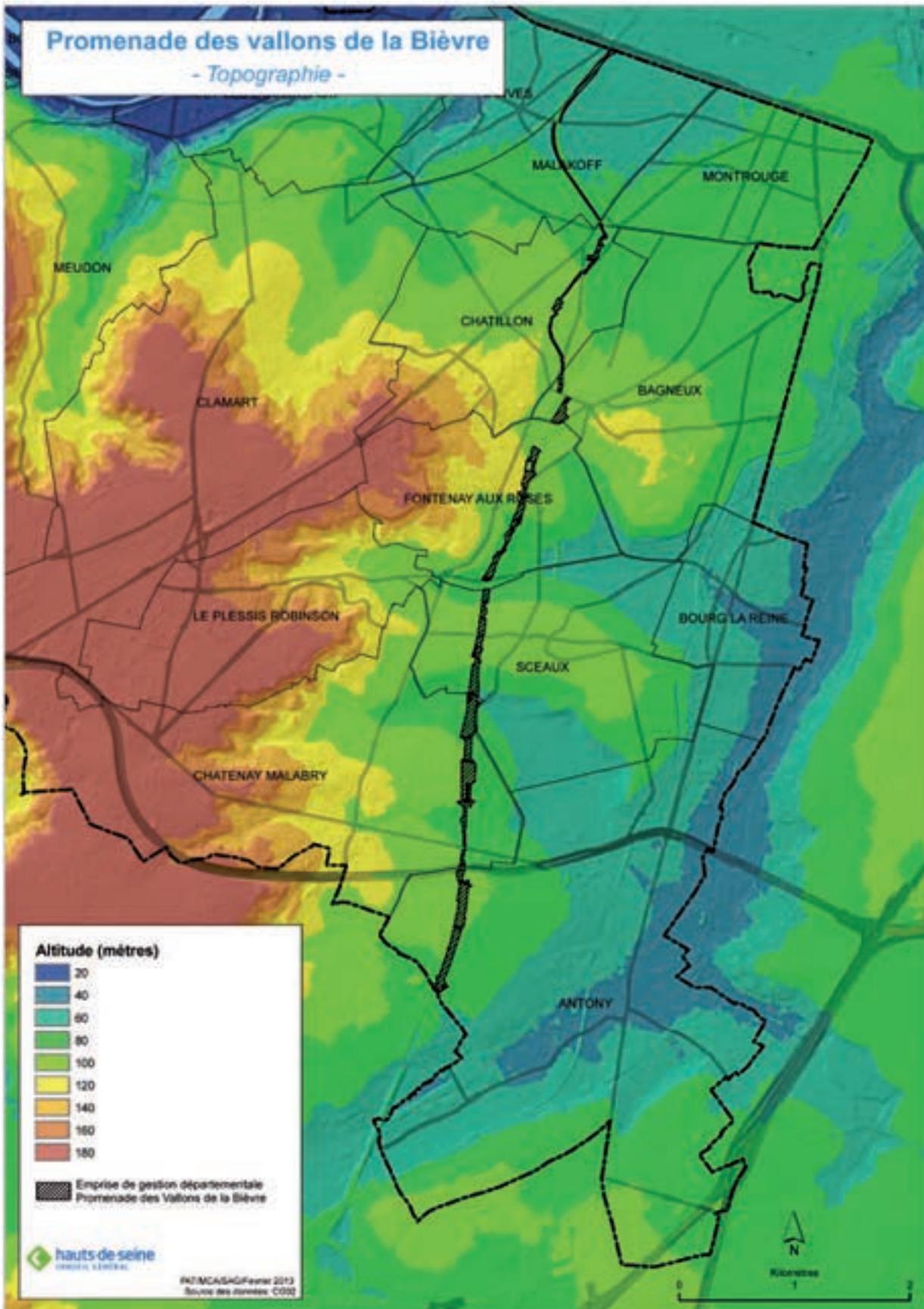
Comme son nom l'indique, la Promenade longe par l'ouest la vallée de la Bièvre et coupe ainsi plusieurs vallons dont les rus se jettent dans la Bièvre : le ru des Blagis, le ru d'Aulnay, le ru de Châtenay et le ru des Godets.

L'itinéraire présente donc un relief contrasté lors de la traversée des vallons, sur les communes de Fontenay-aux-Roses et de Sceaux notamment. Selon la carte topographique, à titre indicatif et approximatif, les altitudes sont :

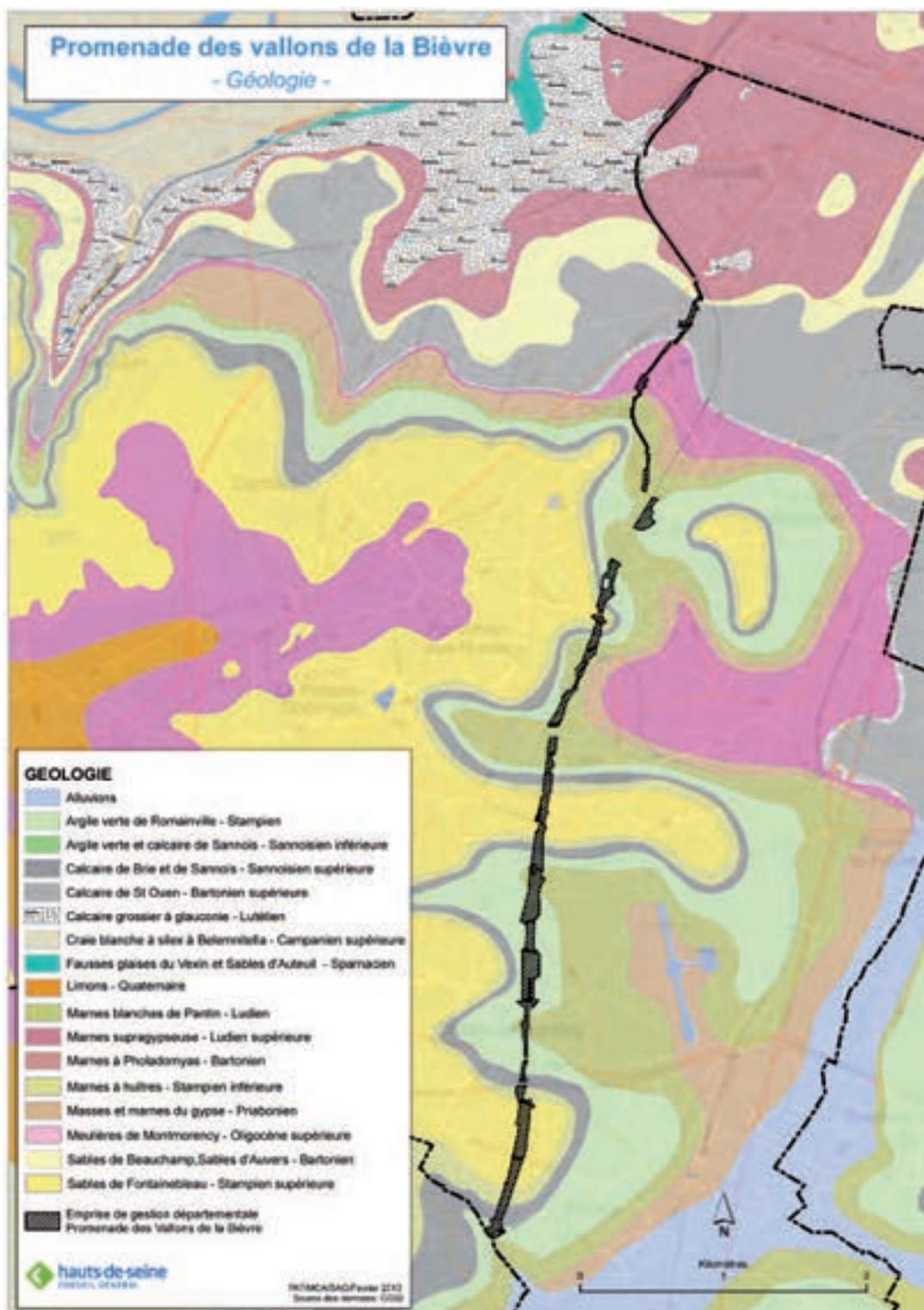
- sur Malakoff : 64 m (Porte de Paris)
- sur Châtillon : 90 m
- sur Bagneux : 102 m (111 m sur le tumulus)
- sur Fontenay-aux-Roses, en crête : 100 m
- sur Fontenay-aux-Roses, en fond de vallon des Blagis : 76 m
- sur Sceaux, en crête : 100 m
- sur Sceaux, en fond de vallon d'Aulnay : 76 m
- sur Châtenay-Malabry et Antony : 80 m



Vue de Sceaux (niveau des Chéneaux) vers Châtenay (O. Bouviala, CG92)



Au niveau géologique, les sous-sols varient évidemment en fonction du lieu et notamment de son altitude, exposant ainsi différentes couches sédimentaires tout au long du tracé. Selon la carte géologique de la région, les terrains naturels affleurants sont issus des couches sédimentaires déposées lors de la dernière transgression marine de l'Oligocène (- 30 millions d'années environ). Aussi, on trouve, les sables de Fontainebleau (couche la plus récente), des marnes à huîtres, des calcaires de Brie et argiles à meulière, des argiles vertes et marnes supragypseuses (couche la plus ancienne).



Cependant, il faut bien noter que les terrains ont été profondément bouleversés avec les énormes mouvements de terre, en déblais et remblais, lors des travaux du TGV. Aussi, la nature des sous-sols ne peut être prise comme un facteur déterminant pour qualifier les sols et leurs objectifs de végétation. Des analyses pédologiques, localité par localité, sont donc indispensables pour connaître la véritable nature du sol en place.

Au niveau climatique, l'influence océanique est prépondérante à celle continentale et se traduit par des étés relativement frais (18° C en moyenne), des hivers doux (6° C en moyenne) avec des pluies fréquentes en toute saison (641 millimètres annuels à Paris). Il faut noter que l'urbanisation provoque une augmentation de la température ainsi qu'une baisse du nombre de jours de brouillard par rapport aux territoires franciliens de la grande couronne. Les vents dominants sont de secteur ouest/sud-ouest en automne et en hiver, de secteur nord / nord-ouest au printemps et en été. L'évolution du climat au cours du XXIe siècle s'orienterait vers un temps plus chaud et plus sec (Météo France).

Climat régional à fine échelle : conclusions

- **Température moyenne : hausse de 1 à plus de 3°C sur la région, selon l'horizon et le scénario étudiés. Structure du champ de température conservée (maximum sur Paris et la petite couronne)**
- **Températures minimales moyennes : forte hausse jusqu'à plus de 3°C sur la région, selon l'horizon et le scénario étudiés**
- **Températures maximales moyennes : très forte hausse jusqu'à plus de 3.5°C sur la région, selon l'horizon et le scénario étudiés.**
- **Pluviométrie : diminution de 100 à 200 mm sur l'ensemble de la région, selon l'horizon et le scénario étudiés, avec un contraste hiver/été plus marqué**

➡ **La région Ile-de-France sera donc caractérisée par un climat plus chaud qu'aujourd'hui et légèrement plus sec.**

Météo-France©Copyright

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

Diapositive extraite d'une présentation « PLAN CLIMAT, région Ile de France - scénarios climatiques »
Bureau d'Etudes et de Climatologie, Julien DESPLAT et Raphaëlle KOUNKOU-ARNAUD (2010)
METEO FRANCE.

5) La situation foncière

La Promenade des vallons de la Bièvre a été aménagée à partir de 1989 par le Syndicat Mixte d'Etude et de Réalisation de la Coulée Verte du Sud Parisien (SMER), sur des parcelles appartenant à différents propriétaires, en particulier RFF (Réseau Ferré de France), l'Etat, les Communes, et quelques propriétaires privés.

Afin d'assurer la protection foncière de la Promenade sur le long terme, le Département des Hauts-de-Seine cherche à acquérir les terrains situés sur son emprise de gestion. En 2008, cette régularisation foncière a conduit à l'acquisition de 11,4 ha de terrain appartenant à RFF, et auparavant loués aux Communes. Puis en 2012, le Département a acquis la totalité des terrains appartenant au SMER, soit 1,2 ha. Sur les 36,4 ha de la Promenade situés sur son territoire, le Département est propriétaire aujourd'hui de 13 ha, soit 36 % de la surface totale.

L'état parcellaire complet de la Promenade a été remis à jour en février 2012. Il fait apparaître que les 23,4 ha restant, appartiennent :

- à RFF (30,4 %) : Ces 11 ha ont vocation à rester dans le Domaine public ferroviaire, car la ligne de TGV se situe en dessous à faible profondeur, dans une bande de 30 m de large.
- à l'Etat (12 %) : Des démarches sont entamées actuellement auprès de l'Etat et de l'AFTRP afin d'acquérir les 4 ha de parcelles appartenant à l'Etat sur les 7 communes.
- aux Villes (15 %) : Ces 5,8 ha devront être ensuite également acquis par le Département, si possible à l'euro symbolique.
- au Domaine public (4,6 %)
- à d'autres propriétaires (2 %) : privés, OPDH, RATP...



Extrait du plan parcellaire sur Fontenay aux Roses (limite Bagneux à gauche).
Les couleurs représentent les différents propriétaires des parcelles.
(plan ATGT-janvier 2012)

6) Le diagnostic horticole

6-1) Les codes qualité d'entretien

La gestion différenciée dans un parc consiste à appliquer un entretien différent selon l'usage et la nature d'espace vert qui le compose. Certaines zones sont très entretenues (zone horticole à vocation ornementale), d'autres zones sont moins entretenues (zone naturelle à vocation écologique). Il n'y a donc pas d'espace mal entretenu ou abandonné ; il y a par contre des entretiens différents. A chaque type de zone, son type d'entretien (nombre de tontes, nombre de tailles, ramassage des feuilles ou non, désherbage manuel ou non, plantation de fleurs ou non, arrosage ou non, gazon, pelouses ou prairies...).

A chaque type de zone, son type d'entretien

Par exemple, l'herbe dans une zone horticole est régulièrement tondue et arrosée l'été pour obtenir un gazon vert. Dans une zone naturelle, l'herbe sera fauchée une fois par an, sans arrosage, pour maintenir une prairie à vocation écologique.

Ce principe de gestion différenciée est formalisé en délimitant des zones sur le site, selon leur qualité d'entretien. Les codes qualité ont été déterminés pour expliquer au public comment les différents parcs départementaux sont gérés. Les codes sont les mêmes sur chacun des parcs et ont été validés par le Président du Conseil général, lors de l'élaboration du premier plan de gestion ; celui du Domaine départemental de Sceaux. Quatre codes d'entretien ont été définis :

■ Code qualité 1 : zone horticole

Entretien très fréquent et minutieux. Vocation ornementale. Exemple de jardin (ou de partie de jardin) avec une architecture paysagère forte : massifs à floraison saisonnière (annuelles et bisannuelles), pièces de gazon (arrosage automatique), haies taillées, topiaires, alignement d'arbres à taille architecturée (quatre faces, marquise...), mosaïculture...

■ Code qualité 2 : zone jardinée

Entretien fréquent et rigoureux. Vocation de promenade et de détente (calme). Exemple d'espaces verts sans caractère exceptionnel : pelouses régulièrement tondues, haies taillées, parterres de vivaces, arbres d'alignement en forme libre...

■ Code qualité 3 : zone rustique

Entretien moins fréquent et extensif. Vocation de promenade et d'activités de plein air (sports, jeux de groupe). Exemple d'espaces verts champêtres, accueillant une végétation spontanée indigène : pelouses hautes, prairies fleuries, sous-bois, boisement, haies libres...

■ Code qualité 4 : zone naturelle (protégée ou non)

Entretien principalement limité au contrôle des espèces invasives et de la dynamique végétale (contre le renfermement des zones ouvertes ou l'atterrissement des zones humides par exemple). Vocation écologique (refuge pour la faune). Exemple de prairies à fauches tardives, de friches, de boisement avec bois mort au sol ou debout (chablis, volis, chandelles, chronoxyles), de zones humides à caractère écologique...). Ces zones hébergent des insectes auxiliaires pour la lutte biologique contre les parasites et nuisibles.

Concernant la Promenade des vallons de la Bièvre, trois types de zones ont été retenus : jardinée, rustique et naturelle. Seul le code qualité 1 « horticole » n'est pas pratiqué sur le site : ses exigences et sa vocation n'ont pas semblées pertinentes quant aux orientations choisies pour la Promenade.

6-2) De Malakoff à Châtillon, une coulée verte urbaine

Considérant le contexte très urbain de cette portion de la Promenade, une grande partie de cet itinéraire est traité en code jardiné. L'étroitesse de l'espace et ses fortes relations avec la ville (trottoirs, placettes, traversées et accompagnements de voirie) justifie le choix de cet entretien. C'est aussi dans le respect des aménagements paysagers d'origine que ce code a été choisi. Ici, l'aspect jardiné des unités est privilégié à la dimension écologique. La taille régulière des végétaux permet de conserver les largeurs d'allées et le choix de variétés horticoles sempervirentes, voire florissantes en hiver, garantit tout au long de l'année, la vision « d'espaces verts » dans la ville.



Début de la Promenade à Malakoff
(O. Bouviala, CG92)



Secteur Maison Blanche à Châtillon
(O. Bouviala, CG92)

Pour autant, cet itinéraire ne se soustrait pas à la démarche environnementale, poursuivant des objectifs de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles. L'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais minéraux, l'arrosage des gazons et des massifs sont des pratiques proscrites sur toute la Promenade. Ainsi, même dans cette portion étroite noyée dans la ville, quatre unités de gestion ont pu être classées en code rustique, dont deux, à tendance naturelle. Il s'agit des talus confortant le tunnel à ciel ouvert de la ligne grande vitesse : sur la rue Raymond David à Malakoff, sur l'allée Bernard de Jussieu et sur la rue de l'Avenir à Châtillon. Difficilement accessibles et évidemment pentus, les talus ne sont pas des espaces fréquentés par le public. Aussi, les gestionnaires leur ont donné une vocation plus naturelle (prairies, friches et boqueteaux).



Prairie à fauches bi-annuelles sur le talus de l'allée Jussieu, à l'entrée de la station Chatillon-Montrouge (ligne 13). (O. Bouviala, CG92)



Talus à fauche tardive sur la rue Raymond David (O. Bouviala, CG92)

6-3) De Bagneux à Antony, une coulée verte de plus en plus champêtre

C'est en toute logique, que les zones rustiques de la Promenade s'imposent sur la partie méridionale de l'itinéraire, où la largeur de l'emprise permet une cohabitation entre usages humains et intérêts écologiques. En effet, cette ambiance champêtre est plus facile à créer lorsque l'épaisseur des haies, la taille des bosquets et l'étendue des pelouses s'imposent au milieu urbain. Ici, le promeneur respire comme un air de campagne. La faune et la flore s'expriment plus librement, pour s'y abriter, s'y nourrir ou plus simplement, s'y déplacer.

Les végétaux des haies et bosquets sont préférentiellement laissés en forme libre, les pelouses rustiques offrent de grandes aires de jeux et côtoient des prairies et des ourlets herbeux aux herbes hautes et fleuries.



Sentier sous le mail de pommiers à Bagneux
(O. Bouviala, CG92)



Prairie à Houlque laineuse à Châtenay-Malabry
(O. Bouviala, CG92)

Les végétaux plantés sont principalement choisis pour leur indigénat et les jeunes pousses spontanées sont encouragées lorsqu'elles ne présentent pas de risques d'envahissement particulier (les espèces exotiques envahissantes sont éliminées – Ailante glanduleux, Renouée du Japon, Robinier faux-acacia, Ambroisie – principalement).

Il faut noter que cet entretien diffère quelque peu avec les choix horticoles des premiers aménagements. Aussi, au fur et à mesure des remplacements de végétaux ou des réfections des secteurs, les anciennes variétés horticoles sont très souvent remplacées par des espèces locales, plus fonctionnelles pour la biodiversité et plus propices à créer l'ambiance champêtre désirée. La taille des ligneux et la tonte des pelouses est différenciée selon les nécessités d'usages : si les arbustes sont laissés en forme libre au cœur des zones, ils seront régulièrement taillés sur le bord des allées et notamment dans les virages ; l'herbe est tondue plus facilement sur les zones planes (propices aux jeux) et fauchées sur les zones pentues ou proches des bosquets.



Exemple de tontes différenciées : à gauche, Rue Langevin à Sceaux ; à droite, Rue des Crocheteurs à Antony
(O. Bouviala, CG92)

Sur la portion allant de Fontenay-aux-Roses à Sceaux, il faut noter la présence remarquable de plusieurs unités dont les entretiens diffèrent du mode rustique :

- quatre unités en code jardiné à Fontenay-aux-Roses : la Roseraie, la place Sainte Barbe, la place Henry Dunant et l'îlot Paul Langevin ;
- deux unités en code jardiné à Sceaux : de part et d'autre de la rue Houdan, offrant une magnifique perspective sur le sud de la coulée verte ;
- deux unités en code naturel, constituant le boisement de robiniers du Talus Bizot sur Sceaux et Châtenay-Malabry.



Le Talus Bizot, partagé sur les communes de Sceaux et Châtenay-Malabry : ½ hectare de zone boisée naturelle (O. Bouviala, CG92)

En bref, les surfaces se répartissent ainsi :

Surface totale de la Promenade	343 238 m² (soit environ 34 ha)
Surface des zones jardinées	71 528 m ² soit 21%
Surface de la zone rustique	266 727 m ² soit 77.5%
Surface de la zone naturelle	4 983 m ² soit 1.5 %

7) Le diagnostic écologique

La Promenade des vallons de la Bièvre est répertoriée au Schéma des Espaces Naturels Sensibles des Hauts-de-Seine (cf. chapitre 3-2). Sa première qualité écologique est celle d'être un véritable corridor de verdure pour le sud ouest de l'agglomération parisienne (cf. chapitre 3-5). Depuis 2003, le Conseil général s'est engagé à améliorer cette fonction écologique, notamment en faisant évoluer sa végétation vers une plus grande naturalité. De nombreuses pelouses régulièrement tondues sont désormais traitées en prairies fauchées. De nombreuses haies plantées avec des variétés horticoles ont été remplacées par des haies champêtres aux espèces indigènes.

La Promenade des vallons de la Bièvre est répertoriée au Schéma des Espaces Naturels Sensibles des Hauts-de-Seine

Liste actuelle des espèces utilisées pour constituer les haies :

Arbres :

Chêne sessile (*Quercus petraea*), Hêtre (*Fagus sylvatica*), Châtaignier (*Castanea sativa*), Tilleul (*Tilia cordata*), Charme (*Carpinus betulus*) Merisier (*Prunus avium*), Alisier torminal (*Sorbus torminalis*), Erable champêtre (*Acer campestre*), Poirier sauvage (*Pyrus pyraster*), If (*Taxus baccata*), Houx (*Ilex aquifolium*), Noisetier (*Corylus avellana*), Saule marsault (*Salix caprea*).

Arbustes :

Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Aubépine épineuse (*Crataegus laevigata*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Bourdaine (*Rhamnus frangula*), Camérisier à balais (*Lonicera xylosteum*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Viorne lantane (*Viburnum lantana*), Viorne obier (*V. opulus*), Eglantier (*Rosa canina*).

L'application du plan de gestion 2005-2010 a très largement contribué à cette évolution (cf chapitre 2-7). Ci-dessous, sont donnés quelques exemples de fiches extraites de ce plan :



Les Bosquets naturels

Unités écologiques

Description / Le bosquet est un espace fermé et ponctuel, composé d'arbres et d'arbustes d'essences indigènes.

Objectifs de gestion

- Améliorer les qualités paysagères en créant du volume
- Proposer un refuge et une source de nourriture pour la faune

Exemples d'implantation

- Planter des essences indigènes
- Laisser les feuilles mortes
- Laisser un port libre aux arbres
- Pas de bêchage ni de tonte

Les Végétaux
à planter en port libre ou cépée

- Charme (*Carpinus betulus*)
- Chêne pubescent (*Quercus pubescens*)
- Cornier (*Sorbus domestica*)
- Erable champêtre (*Acer campestre*)
- Frêne commun (*Fagus sylvatica*)
- Merisier (*Prunus avium*)
- Hâlier commun (*Alnus glutinosa*)
- Peuplier tremble (*Populus tremula*)
- Poirier (*Pyrus pyraster*)
- Pommier (*Malus sylvestris*)

Les Prairies




Unités écologiques

Description / La prairie est un milieu ouvert composé de plantes à fleurs et de graminées qu'on laisse monter en graine.
La hauteur de la strate herbacée y est variée ce qui crée un microclimat (variations d'humidité et de température.)
De nombreuses espèces sont inféodées à ce milieu : elles y trouvent l'alimentation nécessaire à leur survie et un refuge favorable à leur développement.

Exemples d'entretien /

- < Ne pas amender les sols : les prairies fleuries riches écologiquement poussent sur des sols maigres
- < Fauche annuelle tardive : les espèces floristiques et faunistiques peuvent terminer leur cycle de reproduction

Les Végétaux les plus fréquents

Achille millefeuille (Achillea millefolium)
Carotte sauvage (Daucus carota)
Centaurée scabreuse (Centauria scabra)
Copulicet (Pipaver risos)
Mitropetalis perfolié (Thymus perfoliatus)
Sauge des prés (Salvia pratensis)

Objectifs de gestion /

- Améliorer les qualités paysagères en créant du volume, en diversifiant les essences, les textures et les couleurs
- Recréer un habitat spécifique qui est en voie de régression en Ile-de-France

Les Haies naturelles




Unités écologiques

Description / La haie naturelle est constituée d'essences indigènes dont le port reste libre (aucune taille). Cette unité écologique permet de relier deux états de végétation : c'est une zone de passage.

Exemples d'entretien /

- < Planter des essences indigènes
- < Laisser les feuilles mortes au sol : cela permet d'amender les sols et de favoriser l'activité de la microfaune. Le travail d'aération du sol est alors réalisé et remplace le bêchage
- < Laisser un port libre aux arbustes (taille uniquement en cas de problème de sécurité ou de visibilité)

Les Végétaux à planter

<p><i>Aubépine (Crataegus monogyna)</i></p> <p><i>Charme (Corylus avellana)</i></p> <p><i>Corneiller sauvage (Cornus mas)</i></p> <p><i>Eglantier (Rosa canina)</i></p> <p><i>Erable champêtre (Acer campestre)</i></p>	<p><i>Fusain d'Europe (Evonyma europaea)</i></p> <p><i>Hellier commun (Hedysarum germanica)</i></p> <p><i>Noyetier (Corylus avellana)</i></p> <p><i>Prunellier (Prunus spinosa)</i></p>
---	---

Objectifs de gestion /

- Protéger les sols de l'érosion
- Maintenir l'humidité
- Protéger du vent
- Améliorer les qualités paysagères en créant du volume et en structurant le paysage
- Proposer un habitat pour la faune et la flore

Ainsi, cela fait déjà 10 ans que les préconisations issues du Schéma départemental des ENS influencent les gestionnaires dans leurs projets de réfection des secteurs, et plus simplement, dans leur gestion quotidienne.

L'objectif de conforter la fonction de liaison écologique en diversifiant les essences et les structures, et en réorientant la gamme végétale s'est concrétisé sur tout l'itinéraire.

L'inventaire faune-flore

Afin de compléter le diagnostic global de la Promenade, une étude écologique a été réalisée par Biotope en 2012 afin d'actualiser les données précédentes datant de 2004 et 2005. Cette même année, un inventaire ornithologique a été réalisé par Bruno Lebrun (ornithologue CG92/CORIF), et d'une façon générale, des observations de terrain sont régulièrement notées par les gestionnaires.

7-1) La faune

Le contexte très urbain du site et sa faible compacité (bande trop étroite pour assurer l'existence de véritables réservoirs de biodiversité) sont des facteurs limitant l'accueil de la faune. Egalement, la forte fréquentation du site par le public et sa jeunesse en tant qu'écosystème, ne favorise pas l'installation de populations animales sauvages. Typiquement, les arbres encore jeunes (taille moyenne, tronc de faible diamètre et houppier limité) n'ont pas encore atteint leur potentiel optimum pour offrir une diversité de niches écologiques aux espèces. Le milieu humide quasi-inexistant sur la partie alto-séquanaise de la coulée verte exclu la présence des espèces idoines, pourtant souvent intéressantes au niveau patrimonial (les Batraciens par exemple).

Papillons, grillons, criquets et sauterelles peuvent s'observer dans les prairies, friches et boqueteaux de la Promenade. Ces groupes sont représentés par des espèces communes des espaces verts urbains :

- Papillons de jour : Azuré commun, Piéride de la rave, Belle-Dame, Paon-du-jour, Tircis, Robert le diable...
- Orthoptères : Conocéphale bigarré, Criquet des pâtures, Decticelles bariolée et cendrée, Grande Sauterelle verte...



Le Paon du jour (*Inachis io*) et ses chenilles sur Ortie dioïque (O. Bouviala, CG92)

Seule la Decticelle bariolée affiche un statut patrimonial remarquable en tant qu'espèce déterminante ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique) pour la région Ile de France.



Decticelle bariolée (*Metrioptera roesei*) (G. Blondeau, CG92)

Unique représentant du groupe des Reptiles, le Lézard des murailles, apprécie les milieux sec et bien ensoleillés. On l'observe notamment sur les marches du tumulus de Bagneux et sur la portion traversant les zones industrielles de Châtillon (donnée O Bouviala, 2012).



Le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) (Atlas de la faune 92)

Concernant le groupe des mammifères, aucune espèce n'est particulièrement remarquable sur la Promenade. Hérisson d'Europe, Renard roux, Fouine, mulots, rats, Ecureuil roux et quelques chiroptères (Pipistrelle commune notamment) ont toutes été observées sur le site. Pour ces espèces, il s'agit surtout d'un site de nourrissage et de transit entre les espaces de nature proches (bois, parcs et jardins).

L'inventaire des oiseaux par Biotope note 43 espèces contactées. La synthèse ornithologique de Bruno Lebrun précise et complète ces données : 25 espèces d'oiseaux ont niché sur le site en 2012 et 29 autres espèces de passage ont été observées la même année.

Il s'agit principalement d'espèces citadines et ubiquistes, mais quelques espèces plus exigeantes sont également présentes. La Fauvette des jardins,

la Fauvette babillarde et l'Hypolaïs polyglotte ont niché sur la commune d'Antony, où quelques massifs buissonneux denses répondent à leurs exigences. Un couple de Bergeronnette des ruisseaux a niché dans un puits d'aération du tunnel du T.G.V à Sceaux. Cette espèce semble adopter des milieux très artificiels et surtout bien éloignés de tout point d'eau, faisant preuve ainsi d'une remarquable faculté d'adaptation. Elle paraît également en progression dans la région, puisqu'un couple a niché, pour la première fois cette année, au parc de Sceaux. Deux autres couples ont niché sur la commune du Plessis-Robinson, l'un à l'étang Colbert, l'autre dans le centre ville.



Bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*) (P. Fontaine, CG92)

La densité du Bouvreuil pivoine, avec au moins un couple sur chaque commune prospectée, est bonne. Cette espèce mérite une attention particulière car, au niveau national, on assiste depuis les années 1990 à une forte régression généralisée.



Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*)
(D. Collin, www.oiseaux.net)



Hypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*)

L'installation de nichoirs, 38 au total, pour palier au manque de cavités naturelles des arbres, a permis la nidification de certaines espèces cavernicoles (mésanges charbonnière et bleue principalement). En 2012, les nichoirs ont été occupés à 92 %.



Mésange bleue (*Cyanites caeruleus*) à gauche et Mésange charbonnière (*Parus major*) à droite (P. Fontaine, CG92)

En outre, la Promenade des vallons de la Bièvre attire de nombreuses espèces d'oiseaux en migration ou hivernantes (pics, hirondelles, Fauvette grisette, Roitelet triple-bandeau, Tarin des aulnes, Serin cini, Grosbec casse-noyaux...). La succession de pelouses, haies et bosquets est propice au stationnement des migrateurs, d'autant plus qu'arbres et arbustes à baies leurs fournissent de quoi se sustenter.



Enfin, il faut noter la présence d'un petit rucher, de deux à trois ruches, installé dans un bosquet clôturé sur la commune de Châtenay-Malabry. Exploité depuis 2008 par un apiculteur amateur, Monsieur Eric Leblond, les ruches donnent de bonnes récoltes, dont certaines ont été primées au concours des miels d'Ile de France (médaille d'or 2009 pour son miel toutes fleurs d'été).

7-2) La flore spontanée

136 espèces de plantes vasculaires ont été recensées lors des prospections effectuées en juillet et en août 2012 (hors espèces plantées). Par rapport à l'inventaire 2004, les espèces naturalisées (non indigènes) sont moins présentes. Aucune espèce protégée n'a été recensée lors de cet inventaire. C'est globalement une flore ordinaire, typique des prairies de fauche méso-phile et eutrophe, de friches nitrophiles et d'ormais rudérales (boisements anthropiques). Quelques espèces méritent cependant d'être citées pour leur rareté dans le département (Biotope 2012) :

- la Mauve musquée (*Malva moschata*), en bord de chemin au sud d'Antony, considérée comme « rare » dans les Hauts-de-Seine.
- la Centaurée scabieuse (*Centaurea scabiosa*), quelques pieds en bord de chemin sur Sceaux et Antony, considérée comme « très rare » dans les Hauts-de-Seine.
- la Gesse tubéreuse (*Lathyrus tuberosus*) sur Fontenay-aux-Roses et Châtillon, considérée comme « rare » dans les Hauts-de-Seine.
- la Knautie des champs (*Knautia arvensis*) sur une bande enherbée longeant un trottoir à Malakoff, considérée comme « assez rare » dans les Hauts-de-Seine.



Mauve musquée
(G. Arnal, Atlas de la
flore 92)



Centaurée scabieuse
(G. Arnal, Atlas de la
flore 92)



Gesse tubéreuse
(G. Arnal, Atlas de la
flore 92)



Knautie des champs
(G. Arnal, Atlas de la
flore 92)



Ourlet herbeux longeant une haie en forme libre à Fontenay-aux-Roses (O. Bouviala, CG92)

Les prairies mésophiles sont surtout présentes à partir de Bagneux, où elles peuvent constituer de grandes surfaces non fauchées ou plus simplement des ourlets herbeux, zones de transition entre une pelouse et une haie ou un bosquet. Elles sont dominées par les poacées, le Fromental élevé principalement (*Arrhenatherum elatius*) et enrichies par des espèces typiques : Carotte sauvage, Brunelle commune, trèfles, Centaurée des prés, Mauve sylvestre, Salsifis des prés...). Les friches nitrophiles, aux espèces vivaces, sont caractérisées par la présence de Sénéçon jacobée, Picrides, Mélilot blanc, Brome stérile, Armoise et Tanaisie. Enfin, l'habitat dit « ormaie rudérale » définit les boisements de la Promenade. On y trouve principalement le Robinier, l'Erable sycomore, L'Ailante, l'Orme champêtre, le Merisier et le Sureau noir.



Orchidées : à gauche, Ophrys abeille ; à droite Epipactis helleborine (O. Bouviala, CG92)

A noter également, la présence de deux orchidées: l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*) sur la commune d'Antony (donnée O.Bouviala / T.Dmytruk, mai 2012), et l'Epipactis à larges feuilles (*Epipactis helleborine*). Bien que non protégées, elles restent des plantes agréables à découvrir lors d'une promenade, affichant une floraison assez remarquable dans la végétation dominante.

En bref, aujourd'hui, les zones prairiales et en friches constituent la plus grande richesse de la diversité floristique du site.

7-3) Les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

Espace vert complètement aménagé de mains d'homme il y a une vingtaine d'année sur des remblais principalement limoneux, au sol brut, la Promenade est un site privilégié pour connaître une colonisation d'espèces opportunistes, pionnières et notamment envahissantes, et exotiques. Evidemment, Robinier faux-acacia, Renouée du japon, Ailante glanduleux et Buddleia du père David constituent les quatre espèces ayant fait l'objet de mesures de contrôle (coupe et arrachage systématique). Hormis les Robiniers adultes, qui constituent certainement les plus gros arbres de la Promenade, installés sur les talus en particulier (Talus Bizot à Sceaux et Châtenay-Malabry), les autres espèces ont largement été circonscrites à quelques aires bien localisées et réduites à quelques pieds. Notons la présence exceptionnelle d'un pied de Berce du Caucase (*Heraclium mantegazzianum*) sur un talus à Châtillon, observé par Biotope en 2012.



Jeunes pousses de Renouée du Japon, très difficile à éradiquer (O. Bouviala, CG92)

Parmi ces espèces, seul le Robinier fait l'objet d'une tolérance. Le rôle fonctionnel qu'il occupe dans l'écosystème (fixation des sols en talus, nectarifère et mellifère) et le fait qu'il se soit développé rapidement pour constituer de véritables boisements, justifient sa conservation sur le site. En revanche, les jeunes pousses sont contrôlées pour privilégier les espèces indigènes spontanées (chênes, tilleuls, Frêne commun, Erable champêtre, Orme champêtre...) afin de constituer à termes des boisements bien diversifiés.



La perruche à collier
(O. Bouviala, CG92)

En espèce animale, il faut citer la présence remarquable de la Perruche à collier (*Psittacula krameri*). Cette espèce est en plein développement en Ile de France et notamment dans le sud de l'agglomération parisienne. Le parc de Sceaux avec ses platanes anciens, constitue un lieu de reproduction privilégié (entre 20 à 30 couples nicheurs en 2010). Commandité par le Conseil général, le Muséum National d'Histoire Naturelle étudie cette population afin de connaître son impact réel sur l'écosystème. Aujourd'hui la présence de cette espèce en Ile de France et particulièrement sur le parc de Sceaux est préoccupante et génère des plaintes des riverains. Le dernier comptage du Muséum National (CLERGEAU, 2011) estime à 2700, le nombre de perruches dans les dortoirs parisiens (explosion démographique avec un doublement des effectifs depuis 2010). Le dortoir, à la frontière entre Antony et Massy compte 1450 oiseaux dont beaucoup viennent se nourrir et se reproduire sur les parcs du sud des Hauts-de-Seine, dont fait partie la Promenade des vallons de la Bièvre.

7-4) Les services écosystémiques

Il faut bien noter que la valeur écologique d'un tel site, noyé dans la matrice urbaine, ne s'évalue pas seulement à sa capacité à héberger ou non des espèces locales. La Promenade des vallons de la Bièvre apporte aussi de nombreux services écosystémiques aux habitants :

- réduction du volume d'eaux pluviales dans les réseaux, grâce aux terrains perméables (évite une surcharge des collecteurs),
- lutte contre les îlots de chaleur urbain (l'évapotranspiration des végétaux des espaces verts refroidissent l'atmosphère en été),
- lutte contre la pollution de l'air (fixation des poussières par les végétaux),
- itinéraire de circulation douce (piétons, cycles),
- valorisation immobilière des habitations situées à proximité,
- offre d'aménités pour les habitants (jeux extérieurs, détente, promenade, sport...).

*le rôle social
de la Promenade
est indéniable*

Pour ce dernier item, le rôle social de la Promenade est indéniable. Plus généralement, selon une étude de Plantes & Cité (Centre technique national d'études et d'expérimentations sur les espaces verts et le paysage), parue en février 2014, sur les bienfaits du végétal en ville : « l'accès aux espaces verts et à la nature en ville contribue directement à la santé des habitants en réduisant le stress, en favorisant l'activité physique, en améliorant le cadre de vie et l'état de santé ressenti (...). Des bénéfices forts ont pu être associés à l'accès à un parc (...). Ainsi, la pratique d'une activité physique accrue et la réduction de l'obésité sont les deux bienfaits les plus communément associés à la présence de parc ou de square de proximité. Un espace vert est donc un lieu d'activité mais peut aussi être une motivation, surtout si la qualité du site, perçue par les usagers, est bonne. On va plus facilement dans un espace s'il est bien connecté au reste de la ville, bien entretenu, si l'on s'y sent bien. ».



Pelouse arborée sur Fontenay-aux-Roses. Lieu de détente pour les habitants
(O. Bouviala, CG92)

8) Enquête auprès des intervenants et usagers de la Promenade

8-1) La Promenade vue par six professionnels

Six entretiens ont été conduits entre juin et septembre 2012, auprès de certains professionnels intervenants ou étant intervenus sur le site. Il s'agissait de recueillir leur avis sur leur représentation actuelle de la coulée verte et son avenir.

Les personnes rencontrées :

- Thierry Bouchet, ingénieur paysagiste (CG92)
- Elisabeth Turpin, ingénieure paysagiste (CG92)
- Romain Degoul, ingénieur environnement (gestion des Espaces Naturels Sensibles) (CG92)
- François Davy, jardinier, chef de chantier (entreprise SMDA)
- Elodie Duchemann, responsable de la garde équestre (CG92)
- Désiré Imblot, chargé du patrimoine arboré (CG92)



Réunion de travail avec Désiré Imblot et Olivier Bouviala (G. Simonin, CG92)

Chaque entretien a fait l'objet d'un compte-rendu rédigé, les points suivants rappellent les remarques les plus pertinentes :

- La coulée verte peut se concevoir d'une façon globale, intégrant tous les espaces verts contigus, offrant des belvédères et des vues intéressantes sur le patrimoine paysager local. Elle s'affiche ici comme la colonne vertébrale d'un réseau local de verdure du sud parisien, qui assure la communication entre une multitude d'espaces verts publics et privés, aussi grand que le parc de Sceaux ou petit telle une portion de talus de RER.

Elle ouvre ainsi l'espace dans un milieu fermé et minéral, et rentre en résonance avec les autres parcs, jardins, et espaces naturels de proximité. Les préoccupations environnementales, et notamment la protection de la biodiversité, ont d'ailleurs défini cette coulée verte comme un corridor écologique, assurant un lien entre les divers cœurs de nature locaux (Bois de Verrières, liaison des Guillonnières, Parc de Sceaux, val du ru des Godets, Réserve naturelle régionale du bassin de la Bièvre...).

- La coulée verte est un espace fort dans la matrice urbaine, un lieu de référence et d'identification pour les riverains : « j'habite à côté de la coulée verte ». Ceux-ci se l'approprient d'autant plus facilement que c'est un espace constamment ouvert, totalement libre d'accès (aucune clôture). Les enfants habitant à proximité en font leur grand terrain de jeux. Le rôle social de la coulée verte dépasse donc largement celui d'un simple itinéraire paysager.
- La coulée verte est un parc urbain qui répond aux attentes des usagers et riverains : déplacements, promenades, jeux de plein air et envie de nature. Sur ce dernier point « envie de nature », c'est une notion qu'il faut relativiser quant à son expression réelle dans un parc urbain. Les citadins n'ont très certainement pas envie de voir une nature complètement sauvage et spontanée. C'est donc bien une nature « domestiquée », propre, agréable à vivre, bref, cohérente avec les attentes de ses usagers.
- La fonction écologique de la coulée verte a été particulièrement développée ces dernières années, notamment en termes de corridor écologique. Le résultat est satisfaisant car ce développement n'a pas nuit aux autres fonctions du site : loisirs de plein air, itinéraire de déplacement, aménité de l'espace vert. Le public semble accueillir ce retour de la nature en ville avec enthousiasme. Et pour cause, même si la végétation a changé, l'entretien du site est toujours rigoureux et procure aux usagers des espaces verts propres et agréables à voir et à utiliser.
- La communication sur le mode de gestion est essentielle car lorsque les changements sont expliqués au public (argumentés) ils sont très souvent bien compris et acceptés.
- On constate une augmentation des cyclistes sur l'itinéraire et en conséquence, une augmentation des risques d'accidents due à la vitesse excessive de certains. Pourtant, la Promenade n'est pas classée comme une piste cyclable exclusive. Il faut noter que la décision de passer à un itinéraire partagé entre piétons et cyclistes, une voie verte* au sens du Code de la route, a été motivée par le constat que les usagers ne respectaient pas les anciennes voies distinguant les usages entre les piétons

*la Promenade
n'est pas classée
comme une
piste cyclable
exclusive.*

* voie verte : route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers (article R110-2, Code de la route).

et les vélos. Cela générerait des altercations et de nombreuses plaintes. Cette cohabitation reste une difficulté pour les usagers (collisions possibles avec piétons, enfants, chiens...) et pour les jardiniers (collision avec les véhicules de service). Le problème s'étend aussi à la mise en place de nombreuses chicanes qui doivent ralentir les cyclistes, mais qui rend difficile l'accès sur site aux véhicules de service. De plus, de nombreuses dégradations (cadenas cassés et volés) sur ces chicanes sont observées. Certains cyclistes s'insurgent contre ces barrières qui les empêchent de rouler à leur rythme et n'hésitent pas à les enlever par la force. Malheureusement, l'intégration de la Promenade dans un tissu urbain dense, sa forte fréquentation, des usages variés, empêchent la réservation de voies à usage exclusif. Sur une voie verte, les usagers sont appelés à cohabiter et se respecter comme cela doit l'être dans tout espace public.

Sur une voie verte, les usagers sont appelés à cohabiter et se respecter comme cela doit l'être dans tout espace public.

- Ces dernières années, il semble que la fréquentation globale de la coulée augmente et génère plus de dégradations : arbres arrachés, écorcés, mobiliers tagués, brûlés, cassés, barbecues sauvages, verres cassés, lampadaires secoués...
- Cette promenade a besoin de s'affirmer encore, notamment par le maintien et le vieillissement des arbres plantés, dans la limite du confort des riverains et des usagers. Le choix des essences peut évoluer : aux espèces pionnières (bouleaux, trembles, saules...), on peut désormais ajouter des espèces plus forestières (merisiers, chênes, noyers...). En effet, il paraît souhaitable d'introduire une gamme (indigènes ou non) désormais mieux adaptée aux sols, qui ont évolués depuis les premiers aménagements - sans volonté particulière de développer une collection d'arbres.

D'autres pistes sont à explorer : éviter les espèces allergènes (bouleaux et platanes) ; proposer des espèces sobres adaptées à l'évolution du climat (pin sylvestre, chêne vert...) ; inventorier, diagnostiquer ce qui existe, ce qui se plaît, ce qui pousse bien, pour amplifier et améliorer le cortège arboré ; choisir des espèces à grand développement pour structurer le paysage (chênes par exemple, « arbre d'avenir ») ; déterminer des zones de friches spontanées et analyser ce qui pourrait pousser en bosquets évolutifs concourant à la biodiversité.

Plus de 20 ans après les grands travaux de terrassement et les mouvements de terre associés à la tranchée du TGV, grâce aux soins quotidiens apportés par les gestionnaires, la Promenade des vallons de la Bièvre est aujourd'hui, un site toujours plus apte à accueillir la vie végétale, qu'elle soit plantée ou spontanée.

8-2) L'enquête auprès du public

L'enquête a été réalisée du 11 au 15 juin 2012, par deux étudiants en stage (niveau première bac technique en espace vert), Grégoire BOURSIGNON et Léo SEKINE, sous la tutelle d'Olivier BOUVIALA, coordinateur de l'élaboration du plan de gestion.

L'enquête a été réalisée directement auprès des usagers du site, sur toute la coulée verte, de Malakoff à Antony. Les enquêteurs posaient les questions oralement et notaient les réponses sur les fiches. 146 usagers ont été sondés sur la base du questionnaire suivant :

- 1) Connaissez-vous le nom de « Promenade des vallons de la Bièvre » ?
- 2) Savez-vous qui entretient la coulée verte ?
- 3) Pour vous, cette coulée verte est plutôt : (choix par ordre de priorité) ?
Espace de loisir / espace de nature / itinéraire de déplacement / espace de sport
- 4) Avez-vous remarqué un changement sur son aspect ? (l'enquêteur aborde la notion de gestion différenciée)
- 5) Quel est son principal attrait ?
- 6) Quel est le point négatif prédominant sur cet espace ?
- 7) Que souhaiteriez vous voir développer sur cette coulée verte ?

Les enquêteurs ont par ailleurs enregistré la typologie des personnes interrogées, afin d'avoir un panel diversifié du public. Ainsi sur 146 personnes, il y a 42 % de seniors, 24% d'adultes (hors seniors), 21% de jeunes (adolescents), et 14% de familles (pères ou mères avec enfants). En très grande majorité, ce sont des promeneurs (89 %) dont des propriétaires de chiens (16%).

Ce dernier chiffre (89% de promeneurs) oriente fortement les types de réponses quant à la représentation et les attentes sur la coulée verte.

Résultats

Nous pouvons retenir que le public ne connaît pas le nouveau nom de la Coulée verte : « Promenade des vallons de la Bièvre ». En revanche, pour une majorité (52%), les sondés savent que le Conseil général des Hauts-de-Seine en est le gestionnaire. Il reste toutefois 35% de personnes plaçant les communes comme responsables de l'entretien. Le public interrogé n'a pas remarqué de changement d'entretien dans 36% des cas ou ne sait pas répondre à la question (25%). Il reste néanmoins 21% des personnes qui ont observé un développement des arbres et des plantes en général, et seulement 2% qui trouvent que le site est mal entretenu.

La coulée verte est d'abord considérée comme un espace de nature (à 55%). Puis en second lieu comme un espace de loisirs (cité à 24% comme représentation principale et à 41% comme représentation secondaire). Les représentations « itinéraire de déplacement » et « espace de sport » sont choisies majoritairement à la troisième et quatrième place. C'est donc en toute logique que l'aspect naturel et le calme relatif de la coulée verte sont cités comme principaux attraits du site (69% des réponses). Concernant la question sur ses points négatifs, bien qu'une majorité de réponses (36%) n'en cite aucun, 23% des personnes interrogées identifient le problème des cyclistes et 16% un manque d'équipements (tables, bancs, poubelles, fontaines...).

Enfin, les souhaits des usagers pour améliorer le site s'orientent principalement vers l'installation de bornes-fontaines supplémentaires, de jeux (pour tout âge) de mobilier et une distinction entre une piste pour vélos et une autre pour piétons. On notera que certains souhaiteraient des extensions de cet espace vert et d'autres considèrent déjà le parc de la Noisette comme faisant partie de la Coulée verte, puisqu'ils demandent le nettoyage de l'étang (4 personnes différentes).



Promenade Vauban sur Châtillon (O. Bouviala, CG92)

Préalable à l'interprétation

La Promenade des vallons de la Bièvre, coulée verte de 9 km de long au sud des Hauts-de-Seine, est un espace vert assurément atypique, à distinguer des autres parcs départementaux. L'étroitesse de cet espace linéaire, traversant une matrice urbaine dense, notamment dans sa partie septentrionale (de Châtillon à Malakoff) lui permet difficilement d'offrir un espace continu et calme, protégé des désagréments de la ville ; service que peut offrir un parc urbain plus vaste.

Mais là n'est pas sa vocation, car il s'agit bien d'une coulée verte, un itinéraire de déplacement « doux » à pied et à vélo, qui offre néanmoins, aux villes traversées, des espaces verts, qui par leur taille, peuvent être considérés comme des squares de proximité.

Cette constatation est essentielle pour appréhender les résultats obtenus lors de l'enquête. En effet, la vocation « itinéraire de déplacement » est peu évoquée dans les réponses des usagers, car les personnes sondées étaient majoritairement des promeneurs, souvent riverains, qui avaient le temps de répondre aux questions. Ainsi, les cyclistes et sportifs (joggeurs) n'ont quasiment pas été interrogés (il était difficile de les arrêter...).

Nous en déduisons que les résultats de l'enquête portent principalement sur les fonctions de promenade et de square de proximité de la Promenade.

Dans la même logique, il faut considérer que les réponses données par les usagers sont relatives à la portion de coulée verte qu'ils connaissent. Même si les enquêteurs ont parcouru toute la coulée, les résultats n'ont pas été « localisés » selon les communes pour ne pas alourdir l'analyse. Ceci dit, la majorité des questionnaires a été donnée dans la partie la plus « champêtre » de la Coulée (de Fontenay aux Roses à Antony). Le public rencontré plus au nord, avait très peu conscience d'être sur une « coulée verte » (en toute objectivité, il s'agit plus d'un trottoir paysager -Boulevard Camélinat à Malakoff par exemple -) et ne désirait pas être interrogé.

La Promenade des vallons de la Bièvre, un espace de nature

La Promenade des vallons de la Bièvre est sans surprise considérée en premier lieu comme un espace de nature (55% des réponses). C'est une représentation assez classique d'un espace vert en milieu urbain, où le concept de nature est à comprendre comme un espace dominé par la végétation : le béton, les voitures, la foule et le bruit de la ville s'estompent au profit des arbres, des pelouses, des massifs fleuris, de l'eau, des oiseaux... Bref, une ambiance apaisante. Ce calme et ce besoin nature sont d'ailleurs cités dans 69% des réponses en tant que principaux attraits de la coulée verte. C'est toujours dans ce même esprit, que 36 % des interrogés n'ont pas perçu de changement dans sa gestion et qu'encore 36% n'y

voient aucun point négatif. L'essentiel pour ces usagers c'est de bénéficier d'un espace verdoyant, certainement proche de chez eux, offrant une promenade en dehors de l'environnement urbain dominant. Aussi, l'application d'une gestion plus écologique (avec des prairies, des arbres et arbustes laissés en port libre, des haies constituées d'espèces indigènes et non plus horticoles) n'apparaît pas comme un point fondamental pour ce type de promeneurs. Cela dit, il faut minorer ce propos car 21% des réponses donnent toutefois « le développement des végétaux » comme changement. De plus, 25% des interrogés disent ne pas savoir répondre à la question « avez-vous remarqué des changements ? ». Il faut noter que cela fait déjà 9 ans que la gestion différenciée a été mise en place sur la coulée verte et que certaines personnes ne connaissaient certainement pas le site avant 2003.



La campagne en pleine ville [vue de la rue Langevin, Sceaux] (O. Bouviala, CG92)

Finalement, beaucoup de promeneurs profitent simplement du lieu sans s'interroger sur sa gestion. Cela est vrai tant que le site reste propre ; c'est-à-dire, sans déchet et sans obstacle à la promenade (allée dégradée, branches mortes au sol, ronces envahissantes...) et paisible (pas de foule et bon comportement des usagers). Ces deux préoccupations (propreté et calme) sont primordiales : les problèmes de propreté, de déjections canines, de dégradations (tags et mobiliers cassés) et de foule sont cités par une minorité dans les points négatifs du lieu. En particulier, les cyclistes sont perçus comme un problème de sécurité par 23% des sondés. Les allées étant mixtes (piétons et vélos), les promeneurs doivent souvent se pousser pour laisser passer les cyclistes qui évoluent quelques fois à grande vitesse. Dans ce cas, le côté paisible de la promenade est oublié.

*tant que le site
reste propre
et paisible*

En termes de développement de la coulée verte, 11% des sondés souhaiteraient des extensions de cet espace, notamment en largeur et en connectivité avec d'autres espaces verts, et voudraient y voir plus de « nature » (ambiance champêtre renforcée, faune sauvage). Il faut noter que pour certains, la liaison vers le parc Heller (Antony) et le parc de la Noisette (sur Antony et Verrières-le-Buisson) font partie de la coulée verte.

La Promenade des vallons de la Bièvre, un espace de loisirs

24% des sondés se représentent la coulée verte comme étant d'abord un espace de loisirs. Et 41% citent l'espace de loisirs en 2e position des représentations. Cette fois-ci nous ne sommes plus dans une simple recherche de détente, associée à une promenade dans la nature. Il s'agit d'un besoin d'activités de plein-air (hors sports). Les usagers peuvent être des familles avec des enfants ou des jeunes (adolescents). Pour ceux-là, les exigences de propreté et de sécurité sont toujours présentes, mais elles se focalisent sur les équipements du site : tables, bancs, aires de jeux, terrains de jeux, bornes-fontaines, toilettes, poubelles, abris de pluie... On peut considérer ici que la coulée verte est perçue par les riverains comme un square de proximité, et les services que doit offrir un tel espace, y sont attendus en toute logique. Pour ces usagers, l'amélioration du site (ou plutôt des sites, il faut comprendre ici la coulée verte comme une succession de squares de ville) passent par des équipements supplémentaires. Notamment, on enregistre une forte demande de bornes-fontaines (1ère demande) et de jeux pour enfants de tout âge (2e demande). Egalement, une demande d'éclairage supplémentaire est faite notamment par les boulistes.



Aire de jeux pour enfants sur Antony (O. Bouviala, CG92)

La Promenade des vallons de la Bièvre, itinéraire de déplacements et espace de sport

Comme nous l'avons dit précédemment, l'enquête n'apporte pas de données raisonnablement exploitables pour ces deux vocations de la coulée verte. Pour rappel, les enquêteurs ont difficilement pu interroger les sportifs en pleine activité (jogging) ou les cyclistes. L'enquête a aussi été réalisée en semaine et n'a pu capter tous les usagers du week-end, où les sportifs sont bien représentés. Concernant le thème du sport, une demande en équipement sportif supplémentaire ressort de l'enquête (4^e position sur 15 items).



Agrès sur la commune de Fontenay-aux-Roses (O. Bouviala, CG92)

La Coulée verte du Sud Parisien ou la Promenade des vallons de la Bièvre

Suite à l'approbation du Schéma des parcours buissonniers des Hauts-de-Seine (11 avril 2008), la portion alto-séquanaise de la Coulée verte est désormais appelée « Promenade des vallons de la Bièvre ». Pour autant la signalétique du site n'a jamais été actualisée et malgré les supports de communication du Département, il semble que le nouveau nom soit très peu connu. L'enquête le confirme, seules 2 personnes sur 146, disent le connaître.



Extrait de la nouvelle plaquette (juillet 2012)



En dehors d'un problème de signalétique, il faut bien comprendre que le projet développé en 1985 pour réaliser simultanément une ligne TGV et une coulée verte était exceptionnel. Le nom officiel de « Coulée verte du Sud parisien » adopté par le SMER, est toujours reconnu par l'ensemble de ses membres. L'ambition du projet, ses travaux d'aménagements et aujourd'hui sa réalité ont largement marqué les esprits des élus, des habitants et des aménageurs de l'époque. Ainsi, pour beaucoup, encore aujourd'hui, on parle bien de « La Coulée verte » du Sud parisien.

Conclusion de l'enquête

La Promenade des vallons de la Bièvre, toujours connue sous le nom de « La Coulée verte » est d'abord considérée comme un espace de nature, traversant la ville et garantissant à ses usagers un environnement plus apaisant. Son rôle social, en tant qu'espace vert de détente, est essentiel pour le bien-être de ses riverains et habitués. C'est aussi un véritable espace de loisirs de plein air pour la plupart des promeneurs. La gestion différenciée effective depuis 2003 sur le site, ayant apportée une plus grande naturalité des paysages (prairies, plantes indigènes, moins de taille de ligneux, ourlets herbeux) ne semblent pas déranger le public. Au contraire, certains en demandent plus : étendre la coulée et renforcer son côté champêtre. Les sujets de biodiversité et de nature en ville étant de plus en plus présents dans les médias, cette demande sera certainement renforcée dans les années à venir.

Egalement, la vocation de la coulée verte en tant que succession de squares de proximité est bien réelle et génère aussi des demandes particulières en termes d'équipements (jeux, mobiliers, bornes fontaines, toilettes...). Là encore, ces demandes s'amplifieront sûrement dans les années à venir, au vue d'une densité urbaine toujours croissante qui laisse présager une plus grande fréquentation de ces espaces.

Le grand absent de cette enquête reste l'avis des cyclistes, qui semblent chaque année un peu plus nombreux à utiliser la coulée verte. Du côté des promeneurs, la cohabitation piétons/cyclistes sur les mêmes allées est mal vécue. La vitesse excessive de certains vélos effraie les piétons. Beaucoup demandent un retour à des voies réservées.

On peut conclure cette enquête par le commentaire très pertinent d'un usager : « ce serait bien d'avoir une piste pour les vélos et une autre pour les piétons mais pas au détriment des espaces verts ». L'enjeu est là : comment concilier des attentes qui semblent s'opposer, plus d'équipement et plus de nature ? Le principe de gestion différenciée est essentiel pour répondre à cette problématique. Mais pas seulement. Les usagers, par leurs comportements, ont bien évidemment leur responsabilité dans cet enjeu. Si la Promenade est aujourd'hui une voie mixte, c'est bien parce que la voie piétonne et la voie cyclable d'origine, n'étaient pas respectées.

*Les usagers,
par leurs
comportements,
ont bien
évidemment leur
responsabilité*

BILAN DU PLAN DE GESTION 2005-2010

Aménagée comme un itinéraire paysager permettant une circulation douce (piétonne et cyclable), la Promenade s'est progressivement imposée, aussi, comme un espace naturel à vocation écologique, inscrite au schéma des espaces naturels sensibles du département depuis 2001. Aussi, le Conseil général, ayant reçu en juillet 2003 la gestion intégrale du parcours sur son territoire, à chercher à renforcer l'identité naturelle des différents paysages traversés, tout en conservant l'accueil et la circulation des usagers.

C'est dans cette logique que le premier plan de gestion départemental de la Coulée verte (période 2005-2010) a posé les bases d'une gestion différenciée et écologique adaptée à cet espace.

*le premier plan
de gestion
départemental
de la Coulée verte
(période 2005-2010)
a posé les bases
d'une gestion
différenciée
et écologique*



Les objectifs généraux du plan de gestion 2005-2010 et les recommandations d'entretien associées

1) Favoriser la fonction de corridor écologique

- description de la gestion et de l'entretien des haies naturelles, des bosquets naturels, des prairies et ourlets herbeux, des murets et clôtures.

2) Favoriser la biodiversité

- pose de nichoirs, mise en place de pierriers, de zone refuges et de jardins mellifères. Suivi des inventaires faune-flore.

3) Accueillir le public

- entretien des pelouses, des arbres et arbustes d'ornement, gestion de la propreté des allées, des aires de jeux et du mobilier,
- travailler sur les entrées de ville.

4) Développer les techniques d'informations

- mise en place de panneaux d'informations, développement des pages Internet dédiées à la Coulée verte, livret d'information, affichage des feuilles de parc...
- développer les échanges entre acteurs par la diffusion de bilan annuels auprès des communes, par la participation aux projets d'aménagements paysagers et l'échanges avec les autres acteurs en présence (entreprise horticole, Direction de l'Environnement et du Développement Durable, responsable du patrimoine naturel...).

La traduction de ces objectifs selon les secteurs géographiques

Ses objectifs généraux ont été traduits dans leurs applications pour chacune des 15 séquences issues du découpage de la Coulée verte sur le territoire des Hauts-de-Seine.

Pour chaque séquence ont été définis 3 types d'actions :

- « action 1 » : type d'entretien courant
- « action 2 » : travaux de remise en état et petite amélioration
- « action 3 » : gros aménagements et amélioration de la fonction écologique du secteur

Bilan du plan réalisé en 2011

Depuis la reprise de la gestion en 2003 par le Département, l'entretien horticole est assuré par une société privée, titulaire d'un marché de service pour une durée maximale de 4 ans, sous la responsabilité de la Direction des parcs, jardins et paysages. Les prestations assurées par l'entreprise sont cadrées et précisées dans le cahier des clauses techniques particulières du marché (CCTP).

Depuis 2003, le CCTP a évolué dans le respect des recommandations du plan de gestion et d'une façon plus générale, dans le respect de la démarche environnementale engagée par le Département. Celle-ci s'appuyant entre autres, sur les grands principes de gestion différenciée, de suppression des pesticides, d'économies et récupération d'eau, de valorisation des déchets verts (broyage, compostage, paillage), confirme et renforce l'application de ce plan de gestion 2005-2010.

C'est dans ce cadre qu'a travaillé pendant 7 ans et demi l'entreprise Agrigex, et que travaille actuellement l'entreprise SMDA, sous le contrôle permanent du responsable technique de la Promenade, Thierry Dmytruk.

Au-delà du changement d'entretien de certaines zones (développement de prairies, de haies non taillées, application de lutte écologique...), plus d'une cinquantaine d'aménagements de rénovation ou d'amélioration ont été réalisés par le Département sur les différents secteurs de la Promenade, représentant 7 218 000 € d'investissements (aménagement de la place

Sainte-Barbe à Fontenay-aux-Roses ; du tronçon entre la rue des Crocheteurs et la rue du Bois de Verrières sur Antony ; du tronçon le long du boulevard Camélinat sur Malakoff...). Ces travaux ont largement contribué à remplir les 4 objectifs inscrits dans le plan de gestion.

Concernant l'objectif 2 « biodiversité », 44 nichoirs artificiels ont été installés sur la Promenade et nettoyés chaque année en novembre. Le suivi montre qu'ils sont utilisés à 80 % (principalement par la Mésange charbonnière). Le talus boisé (rue Bizot sur la commune de Sceaux) est en gestion naturelle, où se développe une strate herbacée et arbustive de sous-bois (groupement ormaie rudérale). Un rucher a été installé sur la commune de Châtenay-Malabry en 2008, géré par un apiculteur agréé, sous convention avec le Département.

Concernant l'objectif 4 « informations », les actions ont toutes été mises en œuvre (rapports annuels aux communes, livret de présentation, pages Internet sur Promenades92.net, feuilles de parcs, réunions de travail...).

Egalement, il faut souligner trois grands changements majeurs initiés par le Département depuis la fin de la gestion communale (juillet 2003) :

- suppression totale de l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse (aucun désherbant chimique notamment) ;
- remplacement de l'ensemble du système d'éclairage (plus efficace en apport de lumière et moins consommateur d'énergie électrique : 44 000 Kwh/an d'économie entre 2009 et 2011) ;
- suppression totale de l'arrosage automatique et autres arrosages saisonniers (hors nouvelles plantations). Pour indication : 1 843 m³ d'eau d'économisés entre 2007 et 2009.

Ces 3 grandes dispositions ont ainsi largement amélioré la qualité environnementale du site (économie d'eau et d'électricité, suppression de risques de pollution secondaire).

Conclusion sur le plan de gestion 2005-2010

Les actions d'aménagement en termes de rénovation ou d'amélioration, projetées dans ce plan de gestion, ont été conduites à plus de 95 % (estimation par rapport aux surfaces véritablement retravaillées).

Le changement de type d'entretien sur la base des principes de la gestion différenciée a été engagé avant même le lancement du plan et s'est toujours renforcé jusqu'à nos jours. Ainsi en 5 ans, les ambiances paysagères ont largement gagné en naturalité, offrant aux visiteurs un linéaire plus fonctionnel, plus sécurisé et notamment plus écologique. Cette gestion différenciée a été également une source d'économie sur le budget de fonctionnement de la Promenade (115 000 € d'économie entre 2006 et 2010).

LA DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE

La démarche environnementale du Département poursuit des objectifs de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles. Elle vient parfaire la gestion différenciée appliquée sur la Promenade des vallons de la Bièvre et influence largement son plan de gestion. L'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais minéraux, l'arrosage systématique des pelouses et des massifs, sont des pratiques désormais proscrites depuis 2003. La qualité et la traçabilité des matières et des flux entrant et sortant du parc sont rigoureusement suivies. Ce mode de gestion durable a permis d'obtenir en 2012 le label EVE® « Espace Vert Ecologique ». Délivré par l'organisme international de contrôle et de certification ECOCERT, ce label garantit la réalité d'une gestion environnementale exemplaire du site.



L'ensemble du site a été étudié, dans son état et sa gestion, et finalement labellisé EVE® en juillet. Chaque année, un nouvel audit a lieu.

102 points de contrôle, répartis sur 10 domaines, sont évalués :

- Gestion du paysage : 6 points de contrôle (plan de gestion obligatoire, tableau de bord des actions entreprises...)
- Préservation de la biodiversité : 19 points de contrôle (inventaire faune, flore, végétaux indigènes, gestion des invasives...)
- Gestion de l'eau : 13 points de contrôle (suivi mensuel, analyse de qualité, récupération des eaux de pluies...)
- Préservation d'un sol vivant : 9 points de contrôle (analyse de sols, mulch, zéro pesticides...)
- Qualité de l'air : 6 points de contrôle (utilisation d'énergie non polluante)
- Maitrise du bruit : 8 points de contrôle (mesures régulière du bruit, matériel à faible émission sonore...)
- Gestion de l'énergie : 8 points de contrôle (suivi des consommations, éclairage efficient)
- Gestion des déchets : 10 points de contrôle (tri obligatoire, recyclage, compostage...)
- Utilisation des matériels, matériaux et produits : 13 points de contrôle (produits ecocertifiés, traçabilité, lutte biologique, fertilisant organique)
- Gestion des aspects humains et sociaux : 10 points de contrôle (formation des agents, communication et information du public...).

Le référentiel complet est accessible sur le site Internet d'ECOCERT. C'est très certainement le label le plus exigeant en termes de gestion environnementale de parcs et jardins, équivalent à la certification AB (Agriculture Biologique) pour les exploitations agricoles.

LA GESTION DE LA PROMENADE POUR LES CINQ PROCHAINES ANNÉES

Le diagnostic présenté ci-dessus a permis de définir trois grands axes d'amélioration, précisés par des objectifs à mettre en œuvre dans les cinq prochaines années.

De nombreuses propositions d'améliorations ont été étudiées en fonction de leur pertinence et de leur cohérence vis-à-vis des grands axes d'améliorations retenus dans le cadre de ce plan.

Ainsi, le plan de travail présente toutes les actions projetées dans les 5 ans à venir, rattachées à leur objectif, eux-mêmes issus d'un axe d'amélioration. Il met en évidence la logique de construction et d'organisation du travail établi dans le plan de gestion. C'est un outil de justification et de validation.

STRUCTURE SCHEMATIQUE DU PLAN DE TRAVAIL

axe d'amélioration	objectif	opération	action / description	priorité	date de lancement	
intitulé 1	intitulé 1		intitulé 1	1 ou 2		
			intitulé 2			
			intitulé 3			
	intitulé 2	intitulé 3	intitulé 1	intitulé 1		
				intitulé 1		
	intitulé 2					
	intitulé 3					
	intitulé 4					
	intitulé 1					
	intitulé 2					
intitulé 2	intitulé 1					
	intitulé 2					

1) Premier axe d'amélioration : Améliorer la qualité de l'accueil et faciliter les usages



1-1) Objectif 1 : Réflexion sur la cohabitation des cyclistes et promeneurs sur l'itinéraire

Il s'agit de lancer une réflexion sur le partage des usages de la Promenade. Ce travail permettra d'identifier les risques et proposera des améliorations pour conforter les aménagements dans un objectif de conciliation des usages.

1-2) Objectif 2 : Rénover les allées dégradées

Il s'agit de refaire certaines allées sur 18 secteurs identifiés de la Promenade, notamment sur les communes de Châtenay-Malabry, Fontenay-aux-Roses, Antony, Bagneux et Malakoff. Selon l'usage, ce seront des allées en béton désactivé, en enrobé ou en revêtement stabilisé.

1-3) Objectif 3 : Rénover ou améliorer certains petits équipements

Il s'agit de créer ou réhabiliter des parcs canins, d'agrandir un parc à vélo sur Châtillon, de remplacer et renforcer la lisse du belvédère à Sceaux et autres petits travaux.

1-4) Objectif 4 : Améliorer les aires de jeux et de sports

Il s'agit d'effectuer des travaux de réfection sur les aires de jeux de Châtenay-Malabry et Antony principalement (réfection des sols, des abords végétalisés, remplacement des jeux).

1-5) Objectif 5 : Améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Il s'agit de mettre en conformité le site avec la réglementation portant sur les accès pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). (mise aux normes des potelets, des grilles d'avaloir d'eaux pluviales, pose de bandes podotactiles, suppression des ressauts...).

1-6) Objectif 6 : Continuer le remplacement de certains éléments de mobilier

Il s'agit de remplacer les mobiliers vétustes et dégradés tels que les bancs, poubelles et tables de pique-nique principalement. Les nouvelles poubelles permettront d'effectuer un tri des déchets.

1-7) Objectif 7 : Installer une nouvelle signalétique

Il s'agit d'installer une nouvelle signalétique (remplacement de l'actuelle, vétuste et très dégradée) dans le respect de la nouvelle charte du Département des Hauts-de-Seine et centrée sur le nom « Promenade des vallons de la Bièvre » et non plus « Coulée verte du sud parisien ». Travail conduit par la Direction de la communication du Département. Par ailleurs, une signalétique spécifique « voie verte » va être installée pour informer les usagers du partage de l'espace entre piétons et cyclistes.

1-8) Objectif 8 : Rééditer un nouveau plan de la Promenade

Il s'agit d'éditer un nouveau plan de la Promenade (dépliant), destiné au public, comportant l'ensemble du linéaire, centré sur la Promenade, ses ambiances paysagère, sa gestion, ses équipements et ses particularités.

1-9) Objectif 9 : Améliorer la visibilité dans les virages

Il s'agit de revoir la hauteur et la fréquence des tailles de certaines haies d'arbustes.

1-10) Objectif 10 : Renforcer la sécurité et la surveillance

Il s'agit de rencontrer les Polices municipales et nationales des communes traversées pour améliorer la surveillance du site. L'objectif est de réduire les dégradations et plaintes de riverains (tags, mobiliers dégradés, déchets de pique nique, tapage nocturne...). Participation au Contrats Locaux de Sécurité (CLS) des communes.

1-11) Objectifs 11 et 12 : Communication et développement d'activités

Il s'agit de communiquer à la fois vers les professionnels, également acteurs du site, les communes notamment (réunion annuelle avec chacune d'elle) et vers le public (lors d'événementiels, de randonnées...).

1-12) Objectif 13 : Suivre l'évolution du projet Véloscénie

Il s'agit de prévoir les conséquences du développement du projet Véloscénie : dernier né des grands itinéraires à vélo français, sur plus de 440 km de pistes cyclables, voies vertes et petites routes balisées, qui rallient Paris au Mont Saint-Michel. L'entrée dans la capitale se fera par la Promenade des vallons de la Bièvre.

1-13) Objectif 14 : Poursuivre la régularisation foncière

Il s'agit d'assurer la protection foncière de la Promenade sur le long terme, le Département des Hauts-de-Seine cherche donc à acquérir les terrains situés sur son emprise de gestion, mais pour lesquels il n'est pas encore propriétaire.

2) Deuxième axe d'amélioration : Améliorer la qualité paysagère, pour la diversité des ambiances, selon l'environnement naturel et urbain des lieux



Différentes ambiances paysagères sur la Promenade (de gauche à droite et de haut en bas) : trottoir paysagé sur Malakoff, Place Saint Barbe dans le bourg de Fontenay-aux-Roses, grande plaine de jeux sur Châtenay-Malabry, allée sous les pins sur Antony. (O. Bouviala, CG92)

2-1) Objectif 1 : Conduire des projets de réaménagement paysager sur certaines unités

Il s'agit de requalifier une dizaine de secteurs vieillissants tout au long de la Promenade. Selon l'importance des projets, ils peuvent être conduits par des paysagistes ou par l'équipe technique. Citons le cas particulier, des projets de fresques dans les tunnels (Châtenay-Malabry et Antony) pour lutter contre les tags sauvages.

2-2) Objectif 2 : Ouvrir des vues latérales (repenser certaines lisières)

Il s'agit de revoir la hauteur, voire la composition, de certaines haies-lisières, afin de ménager des vues latérales sur des éléments de paysages intéressants à observer. La Promenade étant perçue ici comme un site de découverte du patrimoine communal. Des prospections seront conduites à cet effet pour identifier les vues.

2-3) Objectif 3 : Apporter de la couleur via des fleurissements

Il s'agit de travailler sur deux palettes de couleurs : l'une rustique (réfection et développement des prairies sauvages fleuries, apicoles), l'autre horticole (ajouts de massifs de vivaces indigènes et horticoles), afin d'égayer la dominante verte chlorophyllienne.

2-4) Objectif 4 : Créer ou rénover les petits ouvrages

Il s'agit d'améliorer la qualité du paysage et son usage en refaisant certains ouvrages (rondins de soutènement sur Fontenay-aux-Roses, ajout de gabions pour les escaliers sur tumulus de Bagneux, choix de couleur de peinture pour tous les éléments métalliques de la Promenade).

2-5) Objectif 5 : Renouveler et ajouter des plantations

Cet objectif recoupe d'autres objectifs précédemment cités (2-1, 2-3) et porte également sur de nouvelles propositions. Par exemple, le remplacement du mail de pommiers sur Bagneux.

2-6) Objectif 6 : Développer et valoriser le patrimoine arboré

Certaines actions s'imposent : planter des arbres d'avenir à beau développement, choisir des espèces post-pionnières grâce à une bonne évolution des sols.

2-7) Objectif 7 : Renforcer les liens entre paysagistes et gestionnaires

Il s'agit de conduire des réunions sur le terrain afin de réaliser un diagnostic partagé des derniers aménagements paysagés sur la Promenade. L'objectif est de mieux concilier les aménagements des paysagistes et les contraintes des gestionnaires sur les futurs projets.

3) Troisième axe d'amélioration : Améliorer la gestion environnementale (écologique)



Rucher sur la commune de Châtenay (O. Bouviala, CG92)

3-1) Objectif 1 : Améliorer la gestion des eaux pluviales et de ruissellement

Il s'agit de conserver ces eaux sur site pour alimenter la réserve utile du sol, au bénéfice des végétaux. Parallèlement, c'est chercher à réduire la consommation d'eau potable pour l'arrosage des nouvelles plantations. Exemple d'action : mise en place d'une citerne à eau pluviale sur la base de vie de l'entreprise.

3-2) Objectif 2 : Economie d'électricité

Après d'importants travaux de rénovation du système d'éclairage pour une meilleure efficacité énergétique, l'amélioration se portera sur la dissociation des réseaux sur la ville de Châtillon. Il s'agit d'installer une nouvelle armoire avec un compteur, des protections pour le réseau de la coulée et une horloge (extinction envisagée entre 2h00 et 5h00 du matin sur certaines portions).

3-3) Objectif 3 : Conserver un label environnemental

Il s'agit de conserver le label EVE® dans un premier temps (audit 2013 et 2014 selon les termes du marché) et de prolonger cette démarche de labellisation, avec EVE® ou d'autres référentiels équivalents (ECO-JARDIN par exemple). Le but est de garder un haut niveau d'exigences environnementales et de transparence vis-à-vis du public.

3-4) Objectif 4 : Développer un corridor boisé

Il s'agit de lancer une étude approfondie pour évaluer l'opportunité de réaliser une connexion écologique entre les boisements du parc de Sceaux et la forêt de Verrières. Cela pourrait donner lieu à des plantations d'arbres sur la portion de Châtenay-Malabry.

3-5) Objectif 5 : Conserver et développer les habitats potentiels pour la biodiversité locale

Il s'agit d'appliquer les prescriptions des études écologiques afin de conserver et développer la faune et la flore sauvage. Exemple : alternance des prairies en fauches tardives et bisannuelles, aménagement de fruticée pour les oiseaux de la famille des sylviidés (Fauvette et Hypolais) sur Antony, varier les espèces dans les boisements, créer une petite zone humide sur Fontenay-aux-Roses.

L'ensemble de ces actions seront conduites sur la période 2013-2017. Toutes n'ayant pas la même importance, les plus simples seront traitées directement sous forme de travaux ou nouveaux services, les plus complexes seront développées comme des projets (étude de faisabilité, conception, validation, réalisation). Pour ces dernières les différentes étapes du projet peuvent révéler leur incompatibilité avec les objectifs et les moyens préalablement définis. Il est donc possible que certaines actions soient reportées dans un plan de gestion futur ou simplement annulées.

Les gestionnaires du site travailleront donc sur la base de ce plan de travail avec l'aide d'un outil de programmation plus fin et actualisable en temps réel : le tableau de bord du plan de gestion. Celui-ci reprend chaque action et détermine son année de lancement, son enveloppe budgétaire, son pilote et son état d'avancement.

PLAN DE GESTION 2014-2017 PVB

TABLEAU DE BORD 2014

LEGENDE	non réalisé	0
	réalisé	1
	annulé	A
	reporté (ajouter date dans "observation")	R
	en cours	>>>
	sous validation	SV

Commune	n°	UG/actions	priorité	budget (prévu puis réel)	source budgétaire	début (prévu puis réel)	fin (prévu puis réel)	observations	agent chargé d'action	type d'action	état
Fontenay-aux-Roses	59	Fontenay/ gabions au niveau de la 2eme passerelle	2	15 655 €	STS.Inv.	Jan	Juin Juillet	en cours	TD FR	t	>>>
Toules	64	Toules/ couverture végétale au pied des haies	1	10 000 €	STS.Inv.	Aout	Dec	Recurrent tout au long de l'année	TD	t	0
Bagneux	65	bagneux/ plantation talus snct	2	en chiffrage	STS.Inv.	jan	Dec		TD FR	t	0

Bien entendu, le plan de travail n'exclut pas la mise en œuvre de nouveaux projets, non écrits ici, et proposés en cours de réalisation du plan. Cependant, sans impératif ou mot d'ordre particulier, l'application du plan de gestion restera prioritaire.

CONCLUSION

Le plan de gestion 2014-2017 est un prolongement du précédent plan fini en 2010. La prise en compte des différentes dimensions du site (paysagère, naturelle, espace de promenade, espace de liaison avec les villes) est évidemment poursuivie, mais cette fois, plus formalisée à travers la procédure SMI (système de management intégré) portant sur l'élaboration des plans de gestion, et le référentiel EVE® (espace vert écologique) d'ECOCERT.

Le systématisme obligeant les gestionnaires à remplacer les végétaux horticoles par des espèces indigènes, est abandonné dans ce plan. En effet, si la végétation locale doit rester une trame de fond, certains aménagements paysagers peuvent aussi s'appuyer sur des variétés horticoles, à bon escient, selon les lieux et leur code qualité (« jardiné » en l'occurrence). Cette modération permet de valoriser la diversité des ambiances paysagères et d'assurer une transition esthétique plus convenable avec la ville.

Concernant la cohabitation des usages entre cyclistes et piétons, le Département maintiendra l'itinéraire en tant que « voie verte », mais renforcera la communication et la signalétique sur cette mixité.

Un élément majeur de ce plan de gestion, et de ceux qui suivront, est la définition du caractère du lieu, cité en préambule de cette synthèse. Il s'agit de déterminer ce qui constitue la valeur patrimoniale du site, ce qui le caractérise et le différencie des autres. Ce texte guidera les gestionnaires actuels et leurs successeurs dans leurs décisions. Il permettra de définir le champ d'actions pour accompagner l'évolution du site (ce que l'on peut changer, ce que l'on doit conserver).

Pour finir, cette synthèse a été réalisée avec l'ensemble des documents constitutifs du plan de gestion. Le temps passé par les gestionnaires pour concevoir et rédiger le plan, est un effort considérable, qui lui confère une valeur indéniable. C'est effectivement un travail conséquent de rédaction, qui reste novateur dans le métier, où la culture et la transmission orales des techniciens constituaient, jusqu'ici, une part essentielle des connaissances sur la gestion du site. Désormais, le plan de gestion cristallise ses connaissances dans un document écrit, transmissible aux générations suivantes.

Pourtant, la rédaction du plan de gestion n'est pas une fin en soi. Il s'agit bien d'un plan de travail qu'il faut mettre en œuvre sur les cinq prochaines années. Des tableaux de bord sont mis en place pour vérifier annuellement les réalisations et la continuité de la gestion et transmettre la mémoire des aménagements sur le Promenade. En 2017, c'est l'évaluation de ce travail qui nous confirmera son intérêt.

Le porter à connaissance de ce document et sa transmission au Président du Conseil général permet de valider ce plan de gestion et sa pérennité.

« L'élaboration du plan de gestion, et en particulier la première étape du diagnostic, a été un travail de collaboration très enrichissant. Prendre enfin le temps de se réunir et de mettre à plat - et par écrit - de façon exhaustive, toutes nos connaissances sur le parc : son histoire, son évolution, ses différentes représentations et usages, ses atouts... puis réfléchir ensemble à ses spécificités, son identité, ses possibilités d'améliorations.

Sur cette base, la gestion quotidienne et la programmation des projets futurs prennent un sens nouveau, une autre dimension, car ils s'inscrivent dans une histoire unique.

Le plan de gestion sera pour nous un outil de travail précieux dans les 5 prochaines années, et pour nos collègues, partenaires et successeurs un document très utile pour comprendre le parc et sa gestion dans toute leur richesse. »

Sophie Jourdan, Chef d'unité

« Si le sécateur, la binette ou le râteau sont nécessaires pour entretenir un parc, l'outil indispensable pour garder les traces des travaux passés et pour prévoir ceux à venir, c'est le PLAN de GESTION. Véritable « road book » il indique au Responsable de parc et aux différents intervenants (Entreprises, Paysagistes...) le cap à suivre pour l'entretien et l'aménagement de celui-ci.

Comme la nature qui évolue au rythme des saisons, le plan de gestion vit au rythme des projets et des travaux du parc. Au contraire des « Tables de la loi » gravées dans la pierre, le plan de gestion n'est pas un document figé, il évolue et s'enrichit des créations et des réalisations de chacun. »

Thierry Dmytruk, Responsable technique du site



Direction générale des services
Direction des parcs, jardins et paysages

Olivier Bouviala

Maquette
PCVAU - DDA - G. Loison

Impression : Reprographie Conseil général 92

Mars 2014

